

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1229

12 juin 2010

SOMMAIRE

AFC Finances S.A.	58959	Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A.	58952
A.G.E Investissements S.A.	58992	Luxembourg Investment Partners S.A. ..	58962
Azulux S.A.	58958	Lyrane Invest S.A.	58963
Bamana S.A.	58950	Marcory S.A.	58952
Cartayat S.A.	58957	Melina S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	58953
CB Lux	58958	Midilux Holdings S.A.	58946
Croisimer Finance S.A.	58954	Monte Carlo International Real Estate S.A.	58948
Eclipp L	58960	Nex-Foto Capital S.A.	58956
Edma Capital S.à r.l.	58992	NLD Activities S.A.	58963
Edvima S.A.	58953	Noe Participations	58956
Emimmo S.A.	58955	Novinvest US S.A.	58954
Eurofli	58951	Obransson Holding S.A.	58953
Euro Immo Invest & Conseil S.A.	58991	Piquet, Price & Partners S.A.	58992
Fortis Flexi II	58963	Polowanie S.A.	58951
Getin International S.à r.l.	58991	Powerwellness S.A.	58946
Grissin S.A.	58949	Promorobis S.A.	58961
Hazel S.A.	58959	Real Estate Development S.A.	58949
Hermitage Investments S.A.	58949	Rosenberg S.A.	58950
Heystone S.A.	58947	S.E.T.H. Société Européenne de Technolo- gie S.A.	58961
Hiva Holding S.A.	58950	Softinvest S.A.	58946
Holding de Développement Immobilier S.A.	58948	St Germain Immobilière S.A.	58955
Humphrey Invest S.A.	58962	Sunridge S.A.	58947
Infoworld S.A.	58957	Sunrise Corporation S.A.	58952
Intereal Estate Holding	58947	Tee-Par Luxembourg S.A.	58958
International Building Investments S.A.	58954	Translux Participation S.A.	58957
I.P.P. Luxembourg S.A.	58956	Valamoun S.A.	58955
Kikerono Konzern SPF A.G.	58962	Wallpic Holding S.A.	58960
Kop Maeder Egli S.A.	58948	Winnicare S.A.	58964
LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	58992		
LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A.	58961		

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2010 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 2009.
2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs, Commissaire aux Comptes et au Réviseur d'Entreprises.
4. Elections statutaires des Administrateurs, du Commissaire aux Comptes et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066537/521/17.

Powerwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 128.467.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra au 23, Avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, le vendredi 25 juin 2010 à 10.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire pour l'exercice 2009.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2009.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066538/576/18.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067921/795/19.

Sunridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.582.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *30 juin 2010* à 10.00 heures au 128, Boulevard de la Pétrusse, L2330 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du conseil d'administration et du commissaire pour les exercices clos au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009;
- Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009;
- Décharge aux administrateurs et au commissaire jusqu'au 31 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009;
- Divers.

Référence de publication: 2010066539/4286/17.

Heystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.081.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2010* à 11 heures 45 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation des Rapports: du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux membres du Directoire et au Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Directoire.

Référence de publication: 2010066540/322/16.

Intereal Estate Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.540.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2010* à 15 heures dans les bureaux de l'Étude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066542/322/18.

Monte Carlo International Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.460.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 16 heures 30 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066546/322/16.

Holding de Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.346.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 16 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes aux 31/12/2007, 31/12/2008, et 31/12/2009;
3. Affectation des résultats;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066541/322/17.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 9 heures 30 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066544/322/17.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 14 heures 30 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066545/322/17.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 16 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Réélections statutaires;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066547/322/18.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 juin 2010 à 12 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010066548/322/16.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, *1^{er} juillet 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010067815/29/18.

Hiva Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 45.452.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *30 juin 2010* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067927/506/16.

Bamana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.998.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juillet 2010* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067917/795/18.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juillet 2010* à 10.00 heures au Siège Social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2010 ; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après :

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Crédit Mutuel Arkéa

Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010067845/755/30.

Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le *21 juin 2010* à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de M. Hugo FROMENT de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010062117/29/25.

Sunrise Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.410.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 21 juin 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010062118/29/21.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067918/795/18.

Marcory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 mai 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2010 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067919/795/18.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *July 2nd, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Liquidator
2. Appointment of an Auditor to the liquidation
3. Determination of the liquidation date.

The Liquidator.

Référence de publication: 2010067920/795/14.

Melina S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *30 juin 2010* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067922/534/17.

Edvima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.378.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *30 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067924/506/17.

Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2010, qui se tiendra en date du 30 juin 2010 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067923/506/13.

Novinvest US S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.157.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055986/10/19.

International Building Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 94.893.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055987/10/18.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 21 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Hugo FROMENT, pour l'exercice de son mandat.
6. Décharge à l'administrateur et à la présidente du conseil d'administration démissionnaire, Mme Virginie DOHOGNE, pour l'exercice de son mandat.
7. Nomination de M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de Mme Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062119/29/25.

St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 58.725.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 30 juin 2010 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067931/506/17.

Emimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 124.185.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2010, qui se tiendra en date du 30 juin 2010 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010067925/506/13.

I.P.P. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.310.
—

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *30 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010067928/506/16.

Nex-Foto Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 52.196.
—

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *30 juin 2010* à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010067929/506/16.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.
—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 juin 2010* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010055988/10/18.

Infoworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.396.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2010 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 mai 2010 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010053957/696/15.

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.884.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055989/10/18.

Translux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055990/10/18.

Tee-Par Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 73.650.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055991/10/18.

Azulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.273.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055992/10/18.

CB Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Wir geben hiermit bekannt, dass die

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der CB Lux ("die Gesellschaft") am 29. Juni 2010 um 11.00 Uhr MESZ am Geschäftssitz 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, stattfinden wird.

Da auf der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft am 26. Mai 2010 nicht die nötige Beschlussfähigkeit erreicht wurde, wird am 29. Juni 2010 eine zweite außerordentliche Generalversammlung einberufen, um die folgenden Angelegenheiten zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in "Commerzbank International Portfolio Management" mit Wirkung zum 29. Juni 2010

Abstimmung:

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit mindestens zwei Dritteln der auf der Versammlung abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilinhaber, die der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, bis spätestens zum Geschäftsschluß des 24. Juni 2010 eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im Besitz des Anteilinhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilinhaber gesperrt sind.

Alle Anteilinhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäß ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilinhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäß bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluß des 24. Juni 2010 bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg eingegangen ist.

Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilinhaber bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilinhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilinhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Senningerberg, im Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010058606/755/38.

AFC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 67.582.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 20.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059394/696/18.

Hazel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059395/696/17.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.293.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059396/696/17.

Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.928.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le 21 juin 2010 à 11.00 heures, dans les locaux de Fortis Investment Management Luxembourg S.A., bâtiment H2O, bloc B, 1^{er} étage sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
2. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts : "Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg";
3. Modification du titre de l'article 11 des statuts "Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société" en "Restrictions à la détention d'actions de la Société";
4. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts; Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) et (h) des statuts;
5. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;
6. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
7. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
8. Modification du point a) de l'article 20 par la suppression des termes "En dehors de l'Union Européenne" pour décrire les actifs investis ciblées par la Société;
Modification du point b) de l'article 20 décrivant les compartiments qui n'investiront pas plus de 10% de leurs actifs en OPCVM et autres OPC;
Ajout d'un point d) à l'article 20 et réécriture du deuxième alinéa décrivant les Etats, collectivités publiques territoriales ou organismes internationaux à caractère public émetteurs de valeurs dans lesquelles la Société peut investir plus de 35% et jusqu'à 100% de ses actifs;
9. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social;
10. Suppression des conditions de paiement de dividende mentionnées à l'article 29 des statuts;
11. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;
12. Ajout des termes "et les lois modificatives" in fine de l'article 35 des statuts.
13. Corrections de forme des articles 8 et 17 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062121/755/52.

S.E.T.H. Société Européenne de Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 26.348.

Les Actionnaires et les Obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059397/696/15.

Promorobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 21 juin 2010 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062309/534/16.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.223.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010061148/755/18.

Humphrey Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.205.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062088/795/15.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062095/795/15.

Luxembourg Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 1, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 141.957.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2010 à 13:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062108/795/15.

Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.636.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations Statutaires
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062109/795/17.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 21 juin 2010 à 8:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062110/795/15.

Fortis Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.737.

An EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

will be held on 21 June, 2010 at 11 am o'clock, at the premises of Fortis Investment Management Luxembourg S.A., H2O building, bloc A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Change of the Company's name to BNP Paribas Flexi II and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of a open-ended investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "BNP Paribas Flexi II", in abbreviated form "BNPP Flexi II" (referred to hereinafter as "the Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company";
2. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
3. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
4. Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares";
5. Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association;

Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;

6. Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
8. Rewording of the Article 15 of the Articles of Association regarding the suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of shares.
9. Rewording of Article 16 of the Articles of Association describing the Directors.
10. Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in Luxembourg;
Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;
11. Removal of the terms of dividend payment stated in Article 29 of the Articles of Association;
12. Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a sub-fund, category or sub-category;
13. Addition of the terms "and modifying laws" at the end of the article 35 of the Articles of Association;

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented. In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft of the new Articles of Association, the current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010062122/755/52.

WinnCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

In the year two thousand and ten on the thirty-first day of March.

Before us Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) WINNCARE S.A. (the Company), having its registered seat at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97376. The Company has been incorporated by a deed of Me Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on November 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on January 6, 2004 under number 15.

The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on September 17, 2009 under number 1795.

The Meeting is chaired by Mrs. Laetitia Vauchez, attorney-at-law, with a professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints, as Secretary Mrs. Vanessa Schmitt, attorney-at-law, with a professional address in Luxembourg.

The Meeting elects, as Scrutineer Mr. Fabian Piron, attorney-at-law, with a professional address in Luxembourg.

Proxies from the shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The Shareholders present or represented by proxy and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- According to article 5 of the Articles, the Company has an issued share capital of ten million nine hundred and sixty-eight thousand nine hundred and two euro (EUR 10,968,902.-) represented by three (3) classes of ordinary shares and three (3) classes of voting preference shares, as follows:

1) four thousand six hundred and twenty-five (4,625) A ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each (the A Ordinary Shares);

2) forty-three thousand seven hundred and fifty (43,750) B ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each (the B Ordinary Shares);

3) one thousand two hundred and fifty (1,250) D ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each (the D Ordinary Shares);

4) one hundred and eighty thousand three hundred and seventy-five (180,375) voting A preference shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each (the A Preference Shares);

5) five million two hundred and fifty-four thousand three hundred and thirty-three (5,254,333) voting B preference shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each (the B Preference Shares); and

6) one hundred and eighteen (118) voting E preference shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each (the E Preference Shares) and a share premium of fourteen thousand four hundred and five euro seventy-eight cents (EUR 14,405.78) on each E Preference Share.

It appears from the attending list that all the issued share capital of the Company is present or represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate on the items of the agenda reproduced below.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of ten million nine hundred and sixty-eight thousand nine hundred and two euro (EUR 10,968,902.-) by an amount of four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and eighty-two euro (EUR 499,882.-) to an amount of eleven million four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 11,468,784.-) by the issuance of two hundred and forty-nine thousand nine hundred and forty-one (249,941) new B Ordinary Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each;

2. Subscription to and payment by EAC Fund III Limited Partnership (EAC I), EAC Fund III GmbH & Co Beteiligungs KG (EAC II) and Milestone Link Fund, L.P. (Milestone Link Fund) of the share capital increase, by way of the conversion of the share premium attached to the E Preference Shares in an aggregate amount of four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and eighty-two euro (EUR 499,882.-) into B Ordinary Shares;

3. Conversion of the following shares of the Company:

a) five million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and eight (5,239,408) B Preference Shares into five million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and eight (5,239,408) B Ordinary Shares;

b) one hundred and eighteen (118) E Preference Shares into one hundred and eighteen (118) B Ordinary Shares;

c) one hundred and seventy-three thousand and sixty-three (173,063) A Preference Shares into one hundred and seventy-three thousand and sixty-three (173,063) B Ordinary Shares;

d) nine thousand nine hundred and twenty eight (9,928) B Ordinary Shares into nine thousand nine hundred and twenty eight (9,928) A Ordinary Shares;

e) six hundred and thirty four (634) D Ordinary Shares into six hundred and thirty four (634) A Ordinary Shares;

f) six hundred and sixteen (616) D Ordinary Shares into six hundred and sixteen (616) B Ordinary Shares;

g) seven thousand three hundred and twelve (7,312) A Preference Shares into seven thousand three hundred and twelve (7,312) A Ordinary Shares;

h) fourteen thousand nine hundred and twenty-five (14,925) B Preference Shares into fourteen thousand nine hundred and twenty-five (14,925) A Ordinary Shares; and

i) seventy-five (75) B Ordinary Shares into seventy-five (75) A Ordinary Shares,

and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of eleven million four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 11,468,784.-) is consequently represented by thirty-seven thousand four hundred and ninety-nine (37,499) A Ordinary Shares and five million six hundred and ninety-six thousand eight hundred and ninety-three (5,696,893) B Ordinary Shares;

4. Reduction of the share capital of the Company from eleven million four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 11,468,784.-) to seven million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred and twenty-eight euro (EUR 7,847,928.-) by way of absorption of accumulated losses of the Company of an amount of three million six hundred and twenty thousand eight hundred and fifty-six euro (EUR 3,620,856.-) and by the cancellation of one million eight hundred and ten thousand four hundred and twenty-eight (1,810,428) B Ordinary Shares;

5. Subsequent amendment to article five (5) of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the new share capital of the Company;

6. Amendment, renumbering and full restatement of the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles;

7. Confirmation and renewal of the mandate of the directors of the Company; and

8. Miscellaneous.

IV.- In accordance with article 24.2 of the Articles, all the Shareholders declare and state that they have had knowledge of the agenda prior to this Meeting and, therefore, waive their right to receive a convening notice.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of ten million nine hundred and sixty-eight thousand nine hundred and two euro (EUR 10,968,902.-) by an amount of four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and eighty-two euro (EUR 499,882.-) to an amount of eleven million four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 11,468,784.-) by the issuance of two hundred and forty-nine thousand nine hundred and forty-one (249,941) new B Ordinary Shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The above share capital increase will be made by way of the conversion of the share premium attached to the E Preference Shares amounting to four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and eighty-two euro (EUR 499,882.-) into B Ordinary Shares.

Second resolution

The Shareholders accept the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

EAC I declares to (i) subscribe to one hundred and eighteen thousand six hundred and sixteen (118,616) B Ordinary Shares and (ii) fully pay up such shares by way of the conversion of its share premium attached to the E Preference Shares amounting to two hundred and thirty seven thousand two hundred and thirty two euro (EUR 237,232.-).

EAC II declares to (i) subscribe to four thousand two hundred and thirty seven (4,237) B Ordinary Shares and (ii) fully pay up such shares by way of the conversion of its share premium attached to the E Preference Shares amounting to eight thousand four hundred and seventy four euro (EUR 8,474.-).

Milestone Link Fund declares to (i) subscribe to one hundred and twenty seven thousand and eighty eight (127,088) B Ordinary Shares and (ii) fully pay up such shares by way of the conversion of its share premium attached to the E Preference Shares amounting to two hundred and fifty four thousand one hundred and seventy six euro (EUR 254,176.-).

The amount of the share premium attached to the E Preference Shares to be converted is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company (the Accounts) dated as of February 28, 2010 and signed for approval by the board of directors of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the board of directors of the Company.

Such certificate and a copy of the Accounts, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to convert and so re-designate:

- five million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and eight (5,239,408) B Preference Shares held collectively by EAC I, EAC II and Milestone Link Fund into five million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and eight (5,239,408) B Ordinary Shares;

- one hundred and eighteen (118) E Preference Shares held collectively by EAC I, EAC II and Milestone Link Fund into one hundred and eighteen (118) B Ordinary Shares;

- one hundred and seventy-three thousand and sixty-three (173,063) A Preference Shares held collectively by EAC I, EAC II and Milestone Link Fund into one hundred and seventy-three thousand and sixty-three (173,063) B Ordinary Shares;

- nine thousand nine hundred and twenty eight (9,928) B Ordinary Shares held by Milestone Link Fund into nine thousand nine hundred and twenty eight (9,928) A Ordinary Shares;

- six hundred and thirty four (634) D Ordinary Shares held by Milestone Link Fund into six hundred and thirty four (634) A Ordinary Shares;

- six hundred and sixteen (616) D Ordinary Shares held collectively by EAC I and EAC II into six hundred and sixteen (616) B Ordinary Shares;

- seven thousand three hundred and twelve (7,312) A Preference Shares held by Christophe Castellano into seven thousand three hundred and twelve (7,312) A Ordinary Shares;

- fourteen thousand nine hundred and twenty-five (14,925) B Preference Shares held by David Boxen into fourteen thousand nine hundred and twenty-five (14,925) A Ordinary Shares; and

- seventy-five (75) B Ordinary Shares held by David Boxen into seventy-five (75) A Ordinary Shares.

The Meeting acknowledges that the share capital of the Company in an amount of eleven million four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 11,468,784.-) is consequently represented by thirty-seven thousand four hundred and ninety-nine (37,499) A Ordinary Shares and five million six hundred and ninety-six thousand eight hundred and ninety-three (5,696,893) B Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company from eleven million four hundred and sixty-eight thousand seven hundred and eighty-four euro (EUR 11,468,784.-) to seven million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred and twenty eight euro (EUR 7,847,928) by way of absorption of accumulated losses of the Company which cannot be absorbed by other own funds of an amount of three million six hundred and twenty thousand eight hundred and fifty-six euro (EUR 3,620,856.-) and by the cancellation of eight hundred and sixty two thousand six hundred and ninety B Ordinary Shares (862,690) being held by EAC I, thirty thousand two hundred and eighty one B Ordinary Shares (30,281) being held by EAC II and nine hundred and seventeen thousand four hundred and fifty seven B Ordinary Shares (917,457) being held by Milestone Link Fund (in aggregate one million eight hundred and ten thousand four hundred and twenty-eight (1,810,428) B Ordinary Shares being held by EAC I, EAC II and Milestone Link Fund).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article five (5) of the Articles in order to reflect the new share capital of the Company and resolves that such article shall have the wording as per article five (5) of the amended and restated Articles adopted under the sixth resolution below.

Sixth resolution

The Meeting resolves to subsequently amend the Articles.

The Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follow:

I. Name - Registered office - Corporate purpose - Duration

Art. 1. Name. There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a public limited liability company (société anonyme) under the name of Winnicare S.A. (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") and the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles..

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

2.4. In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Corporate Purpose.

3.1. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in Luxembourg or abroad, in other companies or enterprises, the managing of such participations and the financing of the companies or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

3.2. It may in particular:

- acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or other instruments issued by any public or private issuers whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guaranties in any form and for any duration whatsoever and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever;
- deposit cash with banks or any other depositories and invest it in any other manner;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activities within the frame of its object, make borrowings in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, and issue any debt instruments in any form whatsoever;
- provide administrative and accounting services to companies which are part of its group.

3.3. The above enumeration is merely indicative and is not limitative.

3.4. The Company may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movable or immovable assets, which are directly or indirectly related to its corporate purpose.

3.5. The Company may in any manner hold interests in any business, enterprise or company having a corporate purpose which is identical, analogous or similar to or related to its own purpose or which is likely to further the development of its enterprise.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner provided by these Articles and the Law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The issued share capital of the Company is set at seven million eight hundred and forty seven thousand nine hundred and twenty eight euro (EUR 7,847,928) represented by two classes of ordinary shares, as follows:

(i) thirty seven thousand four hundred and ninety nine (37,499) A ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2) each (the "A Ordinary Shares"); and

(ii) three million eight hundred and eight six thousand four hundred and sixty five (3,886,465) B ordinary shares with a par value of two euro (EUR 2) each (the "B Ordinary Shares"),

(the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares hereinafter sometimes collectively referred to as the "Ordinary Shares").

Art. 6. Increase and Reduction of the Share Capital.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles and prescribed by the Law.

6.2. All new shares to be issued by the Company in furtherance of a share capital increase shall be offered to all holders of shares, in proportion to the number of shares of the Company which each of them holds.

Art. 7. Transfers of Shares.

7.1 Pre-emptive Rights

7.1.1 Except in the case of a transfer pursuant to article 7.2 (Permitted Transfers), article 7.3 (Come Along), article 7.4 (Tag Along) or article 7.5 (Leavers), a shareholder who wishes to transfer any shares (the "Seller") shall give notice in writing of such wish to the Company (the "Transfer Notice") copied to each of EAC Fund III Limited Partnership, EAC Fund III GmbH & Co Beteiligungs KG and Milestone Link Fund L.P. (for so long as each holds any shares in the Company) and any other person who undertakes to perform the obligations of an investor under a deed of adherence to any shareholders' agreement which may be entered into by the shareholders and the Company, from time to time (the "Shareholders' Agreement") for so long as it holds any shares in the Company (each an "Investor"). Each Transfer Notice shall:

(i) specify the number and class of shares which the Seller wishes to transfer (the "Sale Shares");

(ii) specify the identity of any person to whom the Seller wishes to transfer the Sale Shares (the "Proposed Transferee");

(iii) specify the price per Sale Share (the "Sale Price") at which the Seller wishes to transfer the Sale Shares;

(iv) be deemed to constitute the Company as the Seller's agent for the sale of the Sale Shares at the Sale Price in the manner prescribed by this article 7.1; and

(v) not be varied or cancelled without the written consent of the holders of not less than a majority in number of the shares held by the Investors ("Investor Consent").

7.1.2 The Investors may, within five (5) business days (meaning, for the purposes of these Articles, any day other than a Saturday, Sunday or English, French or Luxembourg public or bank holiday (a "Business Day")) of receipt of the Transfer Notice, direct the Company (by written direction by the holders of not less than a majority in number of the shares held by the Investors (the "Investor Direction")) to offer immediately at the Sale Price such number of Sale Shares to such person as may be specified in the Investor Direction (including, in the case of Sale Shares which are A Ordinary Shares, the Company). If the offeree of the Sale Shares applies for any of them within four (4) Business Days of the date of such offer, the Company shall (with Investor Consent) allocate to the offeree the number of Sale Shares applied for on the tenth (10th) Business Day following receipt of the Transfer Notice. If all of the Sale Shares are so allocated, the provisions of articles 7.1.3 to 7.1.6 (inclusive) shall not apply. If none or some only of the Sale Shares are so allocated, the remaining provisions of this article 7.1 shall have effect as if references to Sale Shares shall mean those not allocated in accordance with this article 7.1.2.

7.1.3 The Company shall on the tenth (10th) Business Day following receipt of the Transfer Notice give notice in writing to each of the shareholders (other than the Seller) offering for sale the Sale Shares at the Sale Price, provided that, if the Board considers that the provisions of this article could mean that the offer of the Sale Shares would require

a prospectus in accordance with the securities legislation of any relevant jurisdiction, the Board shall (with Investor Consent) be entitled to devise such other method of offering such Sale Shares which does not require a prospectus (including, but without limitation, offering the Sale Shares to a limited number of shareholders selected by such method as the Board shall (with Investor Consent) determine). The notice shall specify that the shareholders shall have a period of twenty-five (25) Business Days from the date of such notice within which to apply for some or all of the Sale Shares. It shall be a term of the offer that, if shareholders of more than one class apply for some or all of the Sale Shares, the Sale Shares shall be treated as having been offered, first, to all shareholders (other than the Seller) holding shares of the same class as the Sale Shares in priority to all other classes of shareholder and thereafter, to the extent that all of the Sale Shares have not been applied for by such class of shareholders, the Sale Shares shall be treated as having been offered to all of the shareholders holding the class of shares shown in the line relevant to the class of Sale Shares in column (2) of the table below:

(1) Sale Shares	(2) Offered second to
A Ordinary Shares	B Ordinary Shares
B Ordinary Shares	A Ordinary Shares

7.1.4 It shall be a further term of the offer that, if there is competition among the holders of any class of shares for the Sale Shares treated as having been offered to that class, such Sale Shares shall be treated as offered among the holders of such class of share in proportion (as nearly as may be) to their existing holdings of shares of the class to which the offer is treated as having been made (the "Proportionate Allocation"). However, in his/her/its application for Sale Shares a shareholder may, if he/she/it so desires indicate that he/she/it would be willing to purchase a particular number of shares in excess of his/her/its Proportionate Allocation ("Extra Shares").

7.1.5 In respect of each of the categories of offeree referred to in article 7.1.3, the Company shall allocate the Sale Shares as follows:

if the total number of Sale Shares applied for is equal to or less than the available number of Sale Shares each shareholder shall be allocated the number applied for in accordance with his/her/its application; or

if the total number of Sale Shares applied for is greater than the available number of Sale Shares each shareholder shall be allocated his/her/its Proportionate Allocation or such lesser number of Sale Shares for which he/she/it has applied and applications for Extra Shares shall be allocated in accordance with such applications or, in the event of competition, among those shareholders applying for Extra Shares in such proportions as equal (as nearly as may be) the proportions of all the shares of the same class held by such shareholders.

7.1.6 Allocations of Sale Shares made by the Company pursuant to this article shall constitute the acceptance by the persons to whom they are allocated of the offer to purchase those Sale Shares on the terms offered to them, provided that no person shall be obliged to take more than the maximum number of Sale Shares that he/she/it has indicated to the Company he/she/it is willing to purchase.

7.1.7 The Company shall forthwith upon allocating any Sale Shares give notice in writing (a "Sale Notice") to the Seller and to each person to whom Sale Shares have been so allocated of the number of Sale Shares so allocated and the aggregate price payable therefor. Completion of the sale and purchase of those Sale Shares in accordance with the Sale Notice shall take place within five (5) Business Days of the date of the Sale Notice whereupon the Seller shall, upon payment of the price due in respect thereof, transfer those Sale Shares specified in the Sale Notice to the persons to whom they have been allocated.

7.1.8 If the Seller defaults in transferring any Sale Shares pursuant to article 7.1.7, the Company may receive such purchase money and may take such action as necessary, to effect the transfer of such Sale Shares and thereafter, the Company shall hold the purchase money on trust (without interest) for the Seller. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the proposed transferee (who shall not be bound to see to the application thereof) and, after his/her/its name has been so entered in the register of shareholders, the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

7.1.9 If all the Sale Shares are not sold under the pre-emption provisions contained in articles 7.1.1 to 7.1.8 (inclusive), the Company shall (forthwith upon the exhaustion of such provisions) so notify the Seller and the Seller may at any time, within three (3) calendar months after receiving such notification, transfer to the Proposed Transferee any unsold Sale Shares at any price not less than the Sale Price, provided that:

(i) the Investors may (by Investor Direction) require the Company to refuse registration of any Proposed Transferee if the Investors reasonably believe the Proposed Transferee to be a competitor of the Company and any company which is a subsidiary undertaking of the Company from time to time (the "Group" and "Group Company" shall be construed accordingly) or a person connected with such a competitor (or a nominee of either); and

(ii) any such sale shall be a sale in good faith and the Investors may require to be satisfied (in such manner as it may reasonably think fit) that the Sale Shares are being sold for not less than the Sale Price without any deduction, rebate or allowance whatsoever and if not so satisfied may (by Investor Direction) require the Company to refuse to register the transfer.

7.2. Permitted Transfers

Notwithstanding the provisions of article 7.1 (Pre-emption Rights) and article 7.4 (Tag Along):

7.2.1 anyone who is listed as or who undertakes to perform the obligations of a manager pursuant to a Shareholders' Agreement (each a "Manager") may at any time transfer shares to:

- (i) any one or more of that person's spouse or children (including step-children) ("Family Members"); or
- (ii) the trustees of a trust or settlement set up wholly for the benefit of that person and/or that person's Family Members ("Family Trust"); or
- (iii) a company wholly owned by the relevant Manager or the relevant Manager and his/her Family Members;

provided that following any such transfer the relevant Manager retains at least fifty percent (50%) in number of the shares which he/she held following the initial issue or transfer (as the case may be) of shares to him/her and, in the case of a transfer to the trustees of a Family Trust or to a company wholly owned by the relevant Manager or the relevant Manager and his/her Family Members, provided that Investor Consent has been given to the structure of such Family Trust or company (the Investor having been provided, by the relevant Manager, with all relevant information evidencing control and structure of such trust or company necessary for the Investors to make their decision) and provided that such Investor Consent shall not be unreasonably withheld;

7.2.2 each Investor may at any time transfer any shares to any of its Investor Associates (as defined below);

7.2.3 each Investor may at any time transfer any share to:

- (i) another Investor or another venture capital/institutional investor;
- (ii) that Investor's Investor Associate or to another member of that Investor's Investor Group (as defined below);
- (iii) any person who becomes a manager or adviser of a company, fund or partnership in place of, or in addition to, such transferor;
- (iv) the beneficial owner of the shares, including, without limitation, to any person who becomes a general partner, nominee or trustee for a limited partnership, unit trust or investment trust in place of, or in addition to, such transferor;
- (v) the partners of a limited partnership (or their nominees) or to the holders of units in a unit trust (or their nominees) on a distribution in kind or otherwise under the relevant partnership agreement or trust deed; or
- (vi) that Investor's nominee or bare trustee.

For the purposes of these articles and this article 7.2, "Investor Group" shall mean in relation to an Investor, that Investor and its subsidiary undertakings or, as the case may be, that Investor, any parent undertaking of that Investor and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time, and "Investor Associates" shall mean in relation to an Investor, each member of that Investor's Investor Group (other than the Investor itself) and any company, fund (including any unit trust or investment trust) or partnership which is advised, or the assets of which are managed, (whether solely or jointly with others) from time to time by that Investor or any member of its Investor Group or any person who advises, or manages the assets (or some material part thereof) of, that Investor or any member of its Investor Group.

7.2.4 any shareholder holding shares as a result of a transfer made by a person in relation to whom such shareholder was a permitted transferee under the provisions of this article 7.2 may at any time transfer any share to the person who originally transferred such shares (or to any other permitted transferee of such original transferor); and

7.2.5 any shareholder may transfer any shares with the prior written consent of the holders of not less than seventy-five percent (75%) in number of the B Ordinary Shares then in issue.

7.3. Come Along

7.3.1 In this article 7.3 a "Qualifying Offer" shall mean a bona fide offer made on arm's length basis in writing by or on behalf of any person (the "Offeror") for all the Ordinary Shares (and any other ordinary shares having substantially similar rights to such shares) in issue from time to time not already owned by the Offeror or persons connected with the Offeror. When communicated to shareholders such Qualifying Offer shall set out details of the Offeror and the price per share at which the Offeror proposes to buy the shares.

7.3.2 If the holders of not less than fifty percent (50%) in number of the B Ordinary Shares then in issue (the "Accepting Shareholders") have indicated that they wish to accept the Qualifying Offer, then the provisions of this article 7.3 shall apply.

7.3.3 The Accepting Shareholders shall give written notice to the remaining shareholders (the "Other Shareholders") of their wish to accept the Qualifying Offer and shall, notwithstanding the provisions of article 7.1 (Pre-emption Rights), thereupon become entitled to transfer their shares to the Offeror (or his/her/its nominee) and the Other Shareholders shall, notwithstanding the provisions of article 7.1 (Pre-emption Rights), thereupon become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer their shares to the Offeror (or his/her/its nominee) with full title guarantee on the date specified by the Accepting Shareholders.

7.3.4 If any Other Shareholders shall not, within five (5) Business Days of being required to do so, register the transfer of the shares held by him/her/it, then any Accepting Shareholder shall be entitled to request the Company (which shall follow such request) to register the transfer to the Offeror in the register of shareholders against receipt by the Company (on trust for such shareholder) of the consideration payable for the relevant shares, and after such registration, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

7.4 Tag Along

7.4.1 If at any time one or more shareholders (the "Proposed

Sellers") propose to sell, in one or a series of related transactions, any shares which would result in the Investors (as at the date of the Shareholders' Agreement) (together with its Investor Associates), immediately following such transfer, ceasing to hold a majority of Ordinary Shares or a majority of the voting rights attaching to all the shares in issue from time to time (such shares being the "Relevant Holding") to any person (not being an Offeror for the purposes of article 7.3.1), the Proposed Sellers may only sell the Relevant Holding if they comply with the provisions of this article 7.4.

7.4.2 The Proposed Sellers shall give written notice (the "Proposed Sale Notice") to the other shareholders of such intended sale at least twenty-five (25) Business Days prior to the date thereof. The Proposed Sale Notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the proposed buyer (the "Proposed Buyer"), the purchase price and other terms and conditions of payment, the proposed date of sale (the "Proposed Sale Date") and the number of shares proposed to be purchased by the Proposed Buyer (the "Proposed Sale Shares").

7.4.3 Any other shareholder (a "Tag Along Shareholder") shall be entitled, by written notice given to the Proposed Sellers after twenty Business Days following receipt of the Proposed Sale Notice, to be permitted to sell all of his/her/its shares to the Proposed Buyer on the same terms and conditions as those set out in the Proposed Sale Notice and any transfer of shares to the Proposed Buyer, whether by the Proposed Sellers or any other holder of shares, pursuant to a Proposed Sale Notice, may be made notwithstanding the provisions of article 7.1 (Pre-emption Rights).

7.4.4 The provisions of this article 7.4 shall also apply in the event of a sale or transfer (or any other disposal of any interest or rights over shares) or the exercise of subscription rights (to acquire, subscribe for or be allocated shares), following which the Investors (as at the date of the Shareholders' Agreement) (together with its Investor Associates) no longer hold a majority of the Ordinary Shares or a majority of the voting rights attached to all the shares in issue from time to time. If the provisions of this article 7.4.4 are triggered by an exercise of subscription rights, then any other shareholder shall be entitled, by written notice given to the person exercising such subscription rights, to be permitted to sell all of his/her/its shares with full title guarantee to such person on the same terms and conditions as on which such person is to acquire shares in the Company and any transfer of shares to such person, pursuant to such written notice, may be made notwithstanding the provisions of article 7.1 (Pre-emption Rights).

7.4.5 If any other shareholder, having given written notice pursuant to article 7.4.3, is not given the right to sell all of his/her/its shares to the Proposed Buyer on the same terms and conditions as those set out in the Proposed Sale Notice, the Proposed Sellers shall be required not to complete the relevant transaction and the Company shall be bound to refuse to register any transfer (or issue of shares) intended to carry such a transaction into effect.

7.5 Leavers

7.5.1 The provisions of this article shall apply to any Leaver and to any Leaver's shares.

7.5.2 In this article 7.5:

7.5.2.1 a "Relevant Employee" shall mean:

(a) an employee of any Group Company; and/or

(b) a director of any Group Company (other than any person appointed by the Investors to the Board and to the board of each other Group Company (and to any committee of any such board) as is required to constitute a majority on each such board or committee (each, an "Investor Director") or an independent person appointed to the Board by the Investors (who are entitled to appoint up to two independent persons to the Board) (the "Independent Director").

7.5.2.2 a "Leaver" shall mean:

(a) any employee or director of the Company (other than, for the avoidance of doubt, an Investor Director or an Independent Director) who is a shareholder who ceases to be either such an employee or such a director;

(b) any shareholder who ceases, or has ceased, to be a Relevant Employee (and who does not fall within article 7.5.2.2 (a));

(c) any shareholder who is a Family Member of any person who ceases to be a Relevant Employee;

(d) any shareholder (not being an Investor) holding shares as a result of a transfer by a person in relation to whom such shareholder was a permitted transferee under the provisions of article 7.2 who ceases to be a permitted transferee in relation to such person, including, without limitation, any shareholder who ceases to be the spouse of a Relevant Employee;

(e) any person who becomes entitled to any shares:

on the death of a shareholder; or

on the bankruptcy (faillite) of a shareholder (if an individual) or the receivership, administrative receivership, administration, liquidation (réglement judiciaire, administration judiciaire, administration, liquidation) or other arrangement for the winding-up (dissolution) (whether solvent or insolvent) of a shareholder (if a company); or

on the exercise of an option after ceasing to be a Relevant Employee;

(f) any shareholder holding shares as a nominee for any person who ceases, or who has ceased, to be a Relevant Employee in respect of the shares held on behalf of such person;

(g) any shareholder who is the trustee of a Family Trust of any person who ceases to be a Relevant Employee in respect of the shares held on behalf of such person; or

(h) any shareholder who is a company wholly owned by one or more persons:-

- (i) any of whom cease to be a Relevant Employee; or
 - (ii) which ceases to be wholly owned by a Manager or a Manager and his/her Family Members,
- in respect of the shares held by such shareholder.

For the avoidance of doubt for the purposes of these Articles and in particular this article 7.5, (i) in the event that any person becomes a Leaver by virtue of articles 7.5.2.2 (a) or (b) he/she/it shall be deemed to be a Leaver for all other purposes at the same date on which the relevant person becomes a Leaver (the "Leaving Date") (and for the same reason) as that on which he/she/it becomes a Leaver under such articles 7.5.2.2 (a) or (b) (as appropriate), and (ii) the reference below to gross professional misconduct (faute lourde) shall be construed in accordance with French law and deemed to apply to any dismissal (or deemed dismissal) under any employment agreement governed by French law.

7.5.3 Within the period commencing on the relevant Leaving Date and expiring (i) at midnight on the first (1st) anniversary of such date, provided the Leaver is a Bad Leaver, or (ii) at midnight on the date six (6) calendar months after the relevant Leaving Date, provided the Leaver is a Good Leaver, the Investor may direct the Company by an Investor Direction immediately to serve a notice on the Leaver notifying him/her/it that he/she/it is, with immediate effect, deemed to have served one or more Transfer Notices in respect of such number of his/her/its Leaver's shares as is specified in the Investor Direction. For the avoidance of doubt, if no Investor Direction is given pursuant to this article 7.5.3, then the relevant Leaver shall be entitled to retain his/her/its shares and the terms of any Shareholders' Agreement and the Articles will remain in full force and effect in respect of such shareholder/Leaver and any shares held by him/her/it.

7.5.4 The provisions of articles 7.1.1 to 7.1.9 (inclusive) shall apply to any such Transfer Notice, provided that for these purposes:

7.5.4.1 the Sale Shares shall comprise the above-mentioned shares;

7.5.4.2 no Proposed Transferee shall be specified in the Transfer Notice;

7.5.4.3 the Sale Price in respect of those Sale Shares which are Ordinary Shares held by the Leaver ("Ordinary Sale Shares") shall be determined by article 7.5.5; and

7.5.4.4 references to "receipt of the Transfer Notice" in articles 7.1.3 and 7.1.4 shall be replaced by "the date of determination of the Fair Price" if a Fair Price falls to be determined.

7.5.5 The Sale Price in relation to Ordinary Sale Shares shall be:

7.5.5.1 in the case of a Good Leaver, in respect of the percentage of Ordinary Sale Shares held by the Leaver as set out below in column (2) opposite the period in which the Leaving Date falls, the price at which the relevant share is issued (the "Issue Price") and, in respect of the balance of the Ordinary Sale Shares held by him/her/it (if any), at the higher of the Issue Price and the Fair Price;

7.5.5.2 in the case of a Bad Leaver, the Issue Price, or if the Company is directed by an Investor Direction, the lower of the Issue Price and the Fair Price;

provided that, in the case of any Leaver's shares which were originally acquired by that Leaver by way of transfer rather than subscription, references to the Issue Price in this article 7.5.5 shall in relation to these shares be deemed to be references to the lower of the Issue Price and the amount paid by such Leaver on such transfer.

(1)	(2)
Period during which the relevant shareholder becomes a Leaver (Years after the Relevant Date)	Percentage of Ordinary Sale Shares
0-1	100%
1-2	75%
2-3	50%
3-5	25%
More than 5	20%

7.5.6 In this article 7.5.6:

7.5.6.1 a Shareholder shall be deemed to be a "Good Leaver" in circumstances where the relevant person:

(a) dies;

(b) suffers a physical or mental deterioration which, in the reasonable opinion of a medical practitioner of high repute who has practised in a field directly relevant to the physical or mental deterioration in question for at least ten (10) years, is sufficiently serious to prevent the relevant person from following his/her normal employment or which seriously prejudices his/her earning capacity; or

(c) ceases to be employed by any Group Company as a result of his/her employment being terminated by the relevant Group Company for any reason other than for gross professional misconduct, criminal indictment related to the business of the Group or personal bankruptcy. For the purposes of this clause, "gross professional misconduct" shall mean conduct which under French employment law would be considered to be "faute lourde";

7.5.6.2 subject to article 7.5.8, a shareholder shall be deemed to be a "Bad Leaver" in circumstances where the relevant person:

- (a) is not deemed to be a Good Leaver; and
- (b) is so confirmed by an Investor Direction.

7.5.6.3 the "Fair Price" shall be (i) in the event that (a) the Company or any Manager is in breach of any provision of any Shareholders' Agreement or (b) the Company or any member of the Group is in default under the Financing Documents, any shareholder loan agreement or any other form of debt instrument where the amount lent to the Company or any member of the Group is more than one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), such price as the Company shall reasonably determine - without any recourse to the auditors of the Company from time to time (the "Auditors") or a partner of at least ten (10) years' standing at a leading UK firm of accountants (acting as an expert and not as an arbitrator) nominated by the parties concerned or, in the event of disagreement as to nomination, appointed by the President from time to time of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales (the "Independent Expert") - within ten (10) Business Days of the date of the deemed Transfer Notice calculated on the basis of a valuation of the Company using an EBITDA multiple of six (6), minus Net Financial Debt; or (ii) where no such default exists, such price as the transferor and (with Investor Consent) the Company shall agree, as above within ten (10) Business Days of the date of the deemed Transfer Notice calculated on the basis of a valuation of the Company using an EBITDA multiple of six (6), minus Net Financial Debt, or, failing such agreement, such price as the Auditors (or if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason, an Independent Expert) shall determine pursuant to article 7.5.7 using the same valuation formula described above (including for the avoidance of doubt all the financial debt items contained within the definition of Net Financial Debt). For the purposes of this clause 7.5.6.3 "EBITDA" means historical Group earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation as per the latest consolidated audited financial statements of the Company, and "Net Financial Debt" means all financing liabilities of the Group, calculated as the sum of all interest bearing, and interest free, payables including but not limited to bank, credits, borrowings, shareholder loans, accrued interest thereon, and other debts of the Company (including leasing liabilities, factoring, pension liabilities, senior debt and accrued interest on senior debt, other financial debt and debt of other members of the Group), less cash and cash equivalents. For the avoidance of doubt, for the purposes of calculating "Fair Price" pursuant to article 7.5, each of the financial debt items contained within the definition of Net Financial Debt shall be taken from the latest consolidated audited financial statement of the Company and reconciled, as appropriate, to the relevant Leaving Date.

7.5.6.4 the "Relevant Date" (for the purposes of calculating the period specified in column (1) of the table in article 7.5.5 above) shall be the date upon which the relevant shareholder became an employee of any member of the Group.

7.5.7 If the Fair Price falls to be determined by the Auditors (which expression shall, for the purposes of this article 7.5.7, be deemed to include a reference to the Independent Expert if the Auditors are unable or unwilling to act):

7.5.7.1 the Company shall immediately instruct the Auditors (or Independent Expert, as the case may be) to determine the Fair Price based on a valuation of the Company calculated on the basis of the formula set out in article 7.5.6.3;

7.5.7.2 the Auditors (or Independent Expert, as the case may be) shall certify the Fair Price as soon as possible (and in any event within fifteen (15) Business Days) after being instructed by the Company and in so certifying the Auditors shall be deemed to be acting as experts and not as arbitrators;

7.5.7.3 the Auditors (or Independent Expert, as the case may be) shall receive submissions from the parties and be entitled to request from them, and any Group Company (and such persons shall agree to use their reasonable endeavours to provide) any additional information they may reasonably consider necessary, provided that the legal principles of due process and contradiction be fully complied with;

7.5.7.4 the certificate of the Auditors (or Independent Expert, as the case may be) shall, in the absence of manifest error, be final and binding; and

7.5.7.5 the Company shall procure that any certificate required hereunder is obtained with due expedition and the cost of obtaining such certificate shall be borne by the Company unless (i) such an arrangement would not be lawful or (ii) the Fair Price as determined by the Auditors (or Independent Experts, as the case may be) is not more than one hundred and ten percent (110%) of that price (if any) which the Company had previously notified to the Leaver as being in its opinion the Fair Price (or, if the price which the Company had previously notified was zero, the Fair Price as determined by the Auditors (or Independent Experts, as the case may be) is not more than ten per cent (10%) of the Issue Price of such shares), in which event the cost shall be borne by the Leaver.

Art. 8. Redemption of Shares. The Company may acquire and hold its own shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

Art. 9. Form of Shares - Shareholders' register.

9.1. Shares will be and remain in registered form.

9.2. A shareholders' register will be kept at the registered office and it may be inspected by each shareholder who so requests. The register will contain:

- the precise designation of each shareholder and the indication of the number of his/her/its shares;
- the indication of the payments made on his/her/its shares;

- any transfers of shares and the dates thereof.

9.3. Each shareholder will have to inform the Company by registered letter of his/her/its address and of any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

9.4. The ownership of registered shares will be evidenced by the inscription in the shareholders' register.

9.5. Certificates reflecting these inscriptions may be delivered to the shareholders at their request.

9.6. Any inscription in the shareholders' register will be made by the Board or by any person duly authorized to that effect by the Board.

III. Administration - Management - Representation - Auditor

Art. 10. Board.

10.1. The Company will be administered by the Board who will comprise of at least three (3) members, who may but need not be shareholders and who will be elected by the General Meeting for a period not exceeding six (6) years.

10.2. At least two (2) directors shall be elected upon the proposal of the holders of the B Ordinary Shares. Those directors elected on the proposal of the holders of the B Ordinary Shares shall be called the "B-Directors".

10.3. Directors are always re-eligible and they may be removed at any time by the General Meeting.

10.4. The offices of the directors who have not been re-elected will expire immediately after the annual General Meeting of the year in the course of which their mandate is to end.

Art. 11. Vacancy .

11.1 In the event of a vacancy on the Board, such vacancy may be filled in the manner provided by the Law. Candidates for such vacancy must be proposed by the class of shareholders on the proposal of which the director whose office became vacant was initially proposed. In such an event the next General Meeting will proceed with the definitive election.

11.2. A director elected in replacement of another director whose mandate has not expired will finish the mandate of his/her/its predecessor.

Art. 12. Chairman.

12.1. The Board will appoint a chairman from among the B-Directors. The chairman, if any, shall have a casting vote.

12.2. In the absence of the chairman, the directors present at the meeting will appoint another director from among the B-Directors as chairman pro tempore.

Art. 13. Meetings.

13.1. Meetings of the Board will be convened and presided over by the chairman or, in his/her/its absence, by the director replacing him/her/it.

13.2. The Board will meet as often as the Company's interests so require, whenever at least two (2) directors so require. The meetings will be held at the place stated in the convening notice.

Art. 14. Procedure.

14.1. The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members (including at least one B-Director) are present or represented.

14.2. Any director may appoint in writing, by fax or e-mail another director as his/her/its proxy in order to represent him/her/it at a given meeting by the Board and to vote on his/her/its behalf. The director acting by proxy will be deemed to be present for the purpose of his/her/its vote.

14.3. One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation will be assimilated with a physical presence at the meeting.

14.4. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by means such as those described in the preceding subclause. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and shall be signed by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature. In case of urgency, directors may express their consent to a written resolution in a separate writing, by fax or by e-mail.

14.5. Any resolutions of the board are adopted by a majority of the directors holding office.

Art. 15. Minutes.

15.1. The resolutions adopted by the Board will be minuted. The minutes must be signed by the chairman of the meeting and by at least one other director. The proxies, the votes and opinions expressed in writing, by fax or by e-mail will remain attached thereto.

15.2. Copies or extracts of such minutes that need to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the chairman of the board, by any director or by a person to whom the daily management of the Company has been delegated.

Art. 16. Remuneration.

16.1. The General Meeting may allocate to the directors a fixed remuneration or attendance fees or grant them a lump-sum amount for reimbursement of their travel and other expenses, to be charged to general expenses.

16.2. The Board is authorized to grant to the directors in charge of special functions or duties a compensation to be charged to general expenses.

Art. 17. Powers.

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, except the powers which are expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

Art. 18. Daily Management.

18.1. The Board may delegate the daily management and the representation of the Company with respect to such daily management to one or more persons, who may but need not be directors. It may appoint and remove the persons to whom such daily management has been delegated, fix their remuneration and determine their powers.

18.2. The delegation of the daily management to a member of the Board is subject to the prior authorization of the General Meeting and imposes on the Board the duty to annually report to the annual General Meeting on the salaries, compensation and benefits whatsoever allocated to this delegate.

18.3. The Board and the person(s) to whom the daily management has been delegated, within the limits of such daily management, may also delegate special and determined powers to one or several persons chosen by them.

18.4. The Board may establish one or several committees, whose members need not be directors, and determine their composition and powers.

Art. 19. Representation.

19.1 The Company will be bound in any acts, including those requiring the intervention of a public officer or a notary, and in judicial proceedings, either by the individual signature of the chairman of the Board or by the joint signatures of any two (2) directors, one of whom must necessarily be a B-Director, or, within the limits of the daily management, by the person(s) to whom the daily management has been delegated, acting individually.

19.2. It will also be validly bound by any persons to whom special powers have been granted, but only within the limits of such powers.

Art. 20. Statutory Auditor.

20.1. Without prejudice to the Company's legal obligation, where applicable, to appoint an external auditor (réviseur d'entreprises), the supervision of the operations of the Company is entrusted to one (1) or several auditors, who may but need not be shareholders, and who will be elected by the General Meeting for a period not exceeding six years.

20.2. The auditors are always re-eligible and may be removed at any time by the General Meeting.

20.3. The General Meeting will determine the number of the auditors.

20.4. The offices of the auditors who have not been re-elected will expire immediately after the annual General Meeting of the year in the course of which their mandate is to end.

20.5. The duties and the powers of the auditors will be those provided for in the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 21. Powers.**

21.1. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of shareholders.

21.2. Its decisions adopted in conformance with these Articles and the Law are binding on all the shareholders, including the absent or dissenting shareholders.

Art. 22. General Meetings.

22.1. The annual General Meeting will be held at least once a year, on 30 May at 3. p.m..

22.2. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day, at the same time.

22.3. General Meetings, whether annual or extraordinary, will be held at the registered office of the Company or such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

22.4. General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the conclusive opinion of the Board circumstances of force majeure so require.

22.5. Subject to article 28.3, a General Meeting can only be validly held if the holder(s) of at least a majority in number of the B Ordinary Shares is present or represented.

Art. 23. Convening Right.

23.1. The Board will convene the General Meeting.

23.2. A General Meeting must be convened and held within one

(1) month whenever one or more shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital so request. Such request must be made in writing and specify the items to be placed on the agenda.

Art. 24. Convening Notices.

24.1. Notices convening the general shareholders' meetings will be sent by registered letter to each shareholder at the address listed in the shareholders' register.

24.2. If all the shareholders are present or represented at a general shareholders' meeting and if they state that they have knowledge of the agenda thereof, the meeting may be held without prior convening notice.

Art. 25. Representation.

Each shareholder may be represented at any General Meeting by appointing as his/her/its proxy another person who need not be a shareholder.

Art. 26. Bureau.

26.1. Each General Meeting will be chaired by the chairman of the board or, in his/her/its absence, by a person appointed by the shareholders.

26.2. The chairman of the meeting appoints a secretary and the meeting elects one or more tellers. Together they form the bureau of the meeting.

Art. 27. Voting Rights. The Ordinary Shares carry one vote each.

Art. 28. Decisions of the Shareholders' Meeting.

28.1. The General Meeting may only deliberate on the items on the agenda.

28.2. Subject to article 28.3, resolutions will be adopted by a majority of the votes existing from time to time, regardless of the number of shares represented at the relevant meeting.

28.3. However, a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles can only be validly held if at least one half (1/2) of the Company's capital is present or represented and if the agenda specifies the proposed amendments and, if applicable, contains the text of the amendments proposed to be made to the Company's object or form. If the quorum condition is not fulfilled, the General Meeting may be reconvened. The reconvening notice contains the agenda of the prior meeting and specifies the date of the latter meeting and the outcome thereof. The reconvened meeting may validly deliberate irrespective of the number of shares present or represented. At either General Meeting, resolutions, in order to be valid, need to be adopted by a two-thirds (2/3) majority of the votes of the shares present or represented.

Art. 29. Minutes.

29.1. The minutes of the General Meetings will be signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request.

29.2. Copies or extracts of such minutes that need to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the chairman of the board, by any director or by a person to whom the daily management has been delegated.

V. Annual accounts - Appropriation of profits**Art. 30. Accounting Year.**

30.1. The accounting year of the Company will begin on the 1st of January and will end on the 31st of December of each year.

30.2. Each year the Board will draw up an inventory and prepare, in conformance with the Law, the annual accounts, which include the balance sheet, the profit and loss statement and the notes.

Art. 31. Approval of the Annual accounts - Discharge.

31.1. The General Meeting acknowledges the management report, examines the report of the auditor and approves the annual accounts.

31.2. After approval of the annual accounts, the General Meeting, by separate vote, decides on the discharge of the directors and auditors.

Art. 32. Publication. The annual accounts, the management report and the documents required to be published by the Law will be made public in the manner provided for in the Law.

Art. 33. Distribution of Profits.

33.1. An amount equal to at least five percent (5%) of the net profits shown in the balance sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, and any other expenses, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed by law (the "Legal Reserve"). Such allocation ceases to be mandatory as soon and as long as the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's capital.

33.2. After the payments into the Legal Reserve (including all accumulations thereof) have been made in the manner described in the preceding paragraph, the General Meeting will have discretionary power to dispose of the surplus of the Company's profits that are available for distribution. It may in particular allocate profits to the payment of a dividend, or transfer them to the reserves or carry them forward.

Art. 34. Payment of Dividends.

34.1. Subject to article 33, the Board will decide the time and place of payment of any dividends.

34.2. The Board may declare and pay interim dividends in accordance with the Law.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 35. Dissolution - Liquidation.**

35.1. In the event of dissolution of the Company for any reason and at any time whatsoever, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators appointed by the General Meeting that decided to dissolve the Company, which General Meeting, as the case may be, will determine the powers and compensation of the liquidators. The power to amend the Articles, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the General Meeting..

35.2. The offices of the directors will come to an end by the nomination of the liquidators.

Art. 36. Allocation of the Surplus Assets of the Company. After payment of all debts and liabilities of the Company or the deposit of any funds as security to that effect, the surplus assets of the Company will be distributed among the holders of the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares in proportion to the number of such shares held by each such shareholder.

VII. General provisions

Art. 37. Application of the law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the Law.

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm and renew the mandates of the following directors of the Company for a limited period of time ending at the occasion of the annual shareholders meeting of the Company to be held in 2016:

- Mr. Erick Robert Maurice Rinner, as class B director;
- Mr. David Boxen, as class B director;
- Mr. Olivier Antomarchi, as class B director;
- Mr. Guy Ferré, as class B director; and
- Mr. Frank Walenta, as class B director.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme WINNCARE S.A. (la Société), ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97376. La Société a été constituée suivant un acte de M^e Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 6 janvier 2004, numéro 15.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 17 septembre 2009, numéro 1795.

L'Assemblée est présidée par Madame Laetitia Vauchez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme en tant que Secrétaire Madame Vanessa Schmitt, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit en tant que Scrutateur Monsieur Fabian Piron, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Les procurations des actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à cette Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le bureau constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les Actionnaires présents ou représentés par procuration et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II.- En vertu de l'article 5 des Statuts, la Société a un capital social émis de dix millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent deux euros (EUR 10.968.902) représenté par trois (3) classes d'actions ordinaires et trois (3) classes d'actions préférentielles, de la manière suivante:

1) quatre mille six cent vingt-cinq (4.625) actions ordinaires A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions Ordinaires A);

2) quarante-trois mille sept cent cinquante (43.750) actions ordinaires B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions Ordinaires B);

3) mille deux cent cinquante (1.250) actions ordinaires D d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions Ordinaires D);

4) cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze (180.375) actions de vote préférentiel A d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions Préférentielles A);

5) cinq millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent trente-trois (5.254.333) actions de vote préférentiel B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions Préférentielles B); et

6) cent dix-huit (118) actions de vote préférentiel E d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les Actions Préférentielles E) et une prime d'émission de quatorze mille quatre cent cinq euros soixante-dix-huit centimes (EUR 14.405,78) par Action Préférentielle E.

Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social émis de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent deux euros (EUR 10.968.902) par un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 499.882) à un montant de onze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.468.784) par l'émission de deux cent quarante-neuf mille neuf cent quarante et une (249.941) nouvelles Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune;

2. Souscription et libération par EAC Fund III Limited Partnership (EAC I), EAC Fund III GmbH & Co Beteiligungs KG (EAC II) et Milestone Link Fund, L.P. (Milestone Link Fund) de l'augmentation de capital social par la conversion de la prime d'émission rattachée aux Actions Préférentielles E d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 499.882) en Actions Ordinaires B;

3. Conversion des actions suivantes de la Société:

a) cinq millions deux cent trente-neuf mille quatre cent huit (5.239.408) Actions Préférentielles B en cinq millions deux cent trente-neuf mille quatre cent huit (5.239.408) Actions Ordinaires B;

b) cent dix-huit (118) Actions Préférentielles E en cent dix-huit (118) Actions Ordinaires B;

c) cent soixante-treize mille soixante-trois (173.063) Actions Préférentielles A en cent soixante-treize mille soixante-trois (173.063) Actions Ordinaires B;

d) neuf mille neuf cent vingt-huit (9.928) Actions Ordinaires B en neuf mille neuf cent vingt-huit (9.928) Actions Ordinaires A;

e) six cent trente-quatre (634) Actions Ordinaires D en six cent trente-quatre (634) Actions Ordinaires A;

f) six cent seize (616) Actions Ordinaires D en six cent seize (616) Actions Ordinaires B;

g) sept mille trois cent douze (7.312) Actions Préférentielles A en sept mille trois cent douze (7.312) Actions Ordinaires A;

h) quatorze mille neuf cent vingt-cinq (14.925) Actions Préférentielles B en quatorze mille neuf cent vingt-cinq (14.925) Actions Ordinaires A; et

i) soixante-quinze (75) Actions Ordinaires B en soixante-quinze (75) Actions Ordinaires A;

et prise d'acte que le capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.468.784) est par conséquent représenté par trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (37.499) Actions Ordinaires A et cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-treize (5.696.893) Actions Ordinaires B.

4. Réduction du capital social de la Société de onze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.468.784) à sept millions huit cent quarante-sept mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 7.847.928) par absorption des pertes cumulées de la Société d'un montant de trois millions six cent vingt mille huit cent cinquante-six euros (EUR 3.620.856) et par l'annulation d'un million huit cent dix mille quatre cent vingt-huit (1.810.428) Actions Ordinaires B;

5. Modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le nouveau capital social de la Société;

6. Modification, renumérotation et refonte complète des Statuts dans leur intégralité, avec insertion ou modification, si nécessaire, des rubriques des Statuts;

7. Confirmation et renouvellement du mandat des administrateurs de la Société; et

8. Divers.

IV.- Conformément à l'article 24.2 des Statuts, tous les Actionnaires déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette Assemblée, et, ainsi, renoncent à leur droit de recevoir une convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les Actionnaires, dûment représentés, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent deux euros (EUR 10.968.902) par un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 499.882) à un montant de onze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.468.784) par l'émission de deux cent quarante-neuf mille neuf cent quarante-et-une (249.941) nouvelles Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

L'augmentation du capital social ci-dessus sera effectuée par la conversion de la prime d'émission rattachée aux Actions Préférentielles E d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux euros (EUR 499.882) en Actions Ordinaires B.

Deuxième résolution

Les Actionnaires acceptent la souscription à l'augmentation du capital social et sa libération comme suit:

Souscription - Libération

EAC I déclare (i) souscrire à cent dix-huit mille six cent seize (118.616) Actions Ordinaires B et (ii) les libérer intégralement par conversion de sa prime d'émission rattachée aux Actions Préférentielles E s'élevant à deux cent trente-sept mille deux cent trente-deux euros (EUR 237.232).

EAC II déclare (i) souscrire à quatre mille deux cent trente-sept (4.237) Actions Ordinaires B et (ii) les libérer intégralement par conversion de sa prime d'émission rattachée aux Actions Préférentielles E s'élevant à huit mille quatre cent soixante-quatorze euros (EUR 8.474).

Milestone Link Fund déclare (i) souscrire à cent vingt-sept mille quatre-vingt-huit (127.088) Actions Ordinaires B et (ii) les libérer intégralement par conversion de sa prime d'émission rattachée aux Actions Préférentielles E s'élevant à deux cent cinquante-quatre mille cent soixante-seize euros (EUR 254.176).

Le montant de la prime d'émission rattachée aux Actions Préférentielles E à convertir est attesté par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de la Société (les Comptes) datés du 28 février 2010 et signés pour accord par le conseil d'administration de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par le conseil d'administration de la Société.

Ce certificat et une copie des Comptes, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés auprès de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir et ainsi renommer:

a) cinq millions deux cent trente-neuf mille quatre cent huit (5.239.408) Actions Préférentielles B détenues ensemble par EAC 1, EAC II et Milestone Link Fund en cinq millions deux cent trente-neuf mille quatre cent huit (5.239.408) Actions Ordinaires B;

b) cent dix-huit (118) Actions Préférentielles E détenues ensemble par EAC I, EAC II et Milestone Link Fund en cent dix-huit (118) Actions Ordinaires B;

c) cent soixante-treize mille soixante-trois (173.063) Actions Préférentielles A détenues ensemble par EAC I, EAC II et Milestone Link Fund en cent soixante-treize mille soixante-trois (173.063) Actions Ordinaires B;

d) neuf mille neuf cent vingt-huit (9.928) Actions Ordinaires B détenues par Milestone Link Fund en neuf mille neuf cent vingt-huit (9.928) Actions Ordinaires A;

e) six cent trente-quatre (634) Actions Ordinaires D détenues par Milestone Link Fund en six cent trente-quatre (634) Actions Ordinaires A;

f) six cent seize (616) Actions Ordinaires D détenues ensemble par EAC I et EAC II en six cent seize (616) Actions Ordinaires B;

g) sept mille trois cent douze (7.312) Actions Préférentielles A détenues par Christophe Castellano en sept mille trois cent douze (7.312) Actions Ordinaires A;

h) quatorze mille neuf cent vingt-cinq (14.925) Actions Préférentielles B détenues par David Boxen en quatorze mille neuf cent vingt-cinq (14.925) Actions Ordinaires A; et

i) soixante-quinze (75) Actions Ordinaires B détenues par David Boxen en soixante-quinze (75) Actions Ordinaires A;

L'Assemblée prend acte que le capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.468.784) est par conséquent représenté par trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (37.499) Actions Ordinaires A et cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-treize (5.696.893) Actions Ordinaires B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de onze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 11.468.784) à sept millions huit cent quarante-sept mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 7.847.928) par absorption des pertes cumulées de la Société qui ne peuvent pas être absorbées par d'autres fonds propres d'un montant de trois millions six cent vingt mille huit cent cinquante-six euros (EUR 3.620.856) et par l'annulation de huit cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-dix (862.690) Actions Ordinaires B détenues par EAC I, trente mille deux cent quatre-vingt-une (30.281) Actions Ordinaires B détenues par EAC II et neuf cent dix-sept mille quatre cent cinquante-sept (917.457) Actions Ordinaires B détenues par Milestone Link Fund (au total un million huit cent dix mille quatre cent vingt-huit (1.810.428) Actions Ordinaires B détenues par EAC I, EAC II et Milestone Link Fund).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des Statuts afin d'y refléter le nouveau capital social de la Société et décide que cet article aura la teneur de l'article cinq (5) des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la sixième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée décide en conséquence de modifier les Statuts.

L'Assemblée décide par ailleurs de renuméroter (si nécessaire) et de reformuler les Statuts dans leur intégralité, insérer ou modifier, si nécessaire, des rubriques aux Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I.- Dénomination sociale - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de Winnicare S.A. (la "Société") qui sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2. Le siège social peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé par simple décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par l'une des entités ou personnes chargées de la gestion journalière de la société.

Art. 3. Objet Social.

3.1. La Société a pour objet social la prise de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans d'autres sociétés ou entreprises, la gestion de ces participations et le financement de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe.

3.2. Elle peut notamment:

- acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des titres, actions et autres valeurs de participations, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement tous titres et instruments financiers représentant des droits de propriété, des créances ou autres instruments émis par les émetteurs publics ou privés, quels qu'ils soient;

- exercer tous les droits, quels qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toutes sortes d'assistance financière aux sociétés et/ou aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe, notamment en accordant des prêts, des avances ou des garanties de toute espèce et pour une durée indéterminée et de leur fournir tous conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer des espèces auprès des banques ou autres dépositaires et les investir de toute autre manière;

- emprunter sous toute forme afin de collecter les fonds nécessaires pour mener à bien les activités relevant de son objet social, accepter tout dépôt pour le compte de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe, et émettre tous certificats représentatifs de dettes sous quelque forme que ce soit;

- fournir des services administratifs et comptables à des sociétés faisant partie de son groupe.

3.3. L'énumération susmentionnée est juste indicative et non pas limitative.

3.4. La société peut effectuer toutes transactions commerciales et financières concernant des actifs mobiliers ou immobiliers qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social.

3.5. La société peut détenir de quelque manière que ce soit des intérêts dans toute entreprise ou société ayant un objet social identique, analogue ou similaire ou lié au sien ou qui est susceptible de promouvoir le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires, adoptée selon la manière requise par les présents Statuts et par la Loi.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Capital social - Actions.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à sept millions huit cent quarante-sept mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 7.847.928) représenté par deux classes d'actions ordinaires, comme suit:

(i) trente-sept mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (37.499) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les "Actions Ordinaires de Classe A"); et

(ii) trois millions huit cent quatre-vingt six mille quatre cent soixante-cinq (3.886.465) actions ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune (les "Actions Ordinaires de Classe B").

(les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B désignées de temps à autre ci-après comme les "Actions Ordinaires").

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital Social.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts et prescrites par la Loi.

6.2. Toutes les nouvelles actions émises par la Société suite à une augmentation de capital social seront offertes à l'ensemble des détenteurs d'actions, proportionnellement au nombre d'actions de la Société détenues par chacun d'entre eux.

Art. 7. Cessions d'Actions.

7.1. Droits de Préemption

7.1.1 Sous réserve d'une cession effectuée en vertu de l'article 7.2. (Cessions Autorisées), 7.3. Obligation de suite (Come Along), 7.4. Droit de suite (Tag Along) ou 7.5. Les Sortants (Leavers), un actionnaire qui souhaite céder toute action (le "Cédant") notifiera par écrit son souhait à la Société (la "Notification de Cession") et fera parvenir une copie de ladite notification à EAC Fund III Limited Partnership, EAC Fund III GmbH & Co Beteiligungs KG et Milestone Link Fund L.P. (du moment que chacun détient des actions dans la Société) et à toute autre personne qui entreprend d'accomplir les obligations d'un investisseur selon un pacte d'adhésion à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu par les actionnaires et la Société de temps à autre (le "Pacte d'Actionnaires") du moment qu'elle détient des actions dans la Société (chacun un "Investisseur"). Chaque Notification de Cession devra:

(i) indiquer le nombre et la classe d'actions que le Cédant souhaite céder (les "Actions à Céder");

(ii) indiquer l'identité de toute personne à laquelle le Cédant souhaite céder les Actions à Céder (le "Cessionnaire Proposé");

(iii) indiquer le prix par Action à Céder (le "Prix de Cession") auquel le Cédant souhaite céder les Actions à Céder;

(iv) être supposée constituer la Société comme mandataire du Cédant, pour la vente des Actions à Céder au Prix de Cession, selon les prescriptions du présent article 7.1; et

(v) ne devra pas être modifiée ou annulée sans l'autorisation écrite des détenteurs de pas moins d'une majorité en nombre des actions détenues par les Investisseurs (le "Consentement de l'Investisseur").

7.1.2. Les Investisseurs peuvent dans un délai de cinq (5) jours ouvrables (ce qui signifie, aux fins des présents Statuts, tout jour autre que le Samedi, le Dimanche ou jour férié légal ou bancaire en Angleterre, en France ou au Luxembourg (un "Jour Ouvrable") suivant réception de la Notification de Cession, donner immédiatement instruction à la Société (par consigne écrite par les détenteurs de pas moins de la majorité en nombre des actions détenues par les Investisseurs (l'"Instruction de l'Investisseur")) d'offrir immédiatement, au Prix de Cession, le nombre d'actions à céder indiqué dans la Notification de Cession à toute personne indiquée dans l'Instruction de l'Investisseur (y compris à la Société lorsque les Actions à Céder sont des Actions Ordinaires de Classe A). Si la personne à qui sont proposées les Actions à Céder se déclare intéressée par l'offre au cours des quatre (4) Jours Ouvrables à compter de la date de cette offre, la Société devra (avec le Consentement de l'Investisseur), attribuer au destinataire de l'offre, le nombre des Actions à Céder en question le dixième (10ème) Jour Ouvrable suivant la réception de la Notification de Cession. Si toutes les Actions à Céder sont attribuées de cette manière, les dispositions des articles

7.1.3. à 7.1.6. (inclus) des présents Statuts ne s'appliqueront pas. Si aucune ou seulement une partie des Actions à Céder sont attribuées de la manière susmentionnée, les dispositions restantes du présent article 7.1. s'appliqueront, de telle sorte qu'on entendra par Actions à Céder, toute action n'ayant pas été attribuée conformément aux dispositions du présent article 7.1.2.

7.1.3. La Société notifiera par écrit à chacun des actionnaires (à l'exception du Cédant), le dixième (10ème) Jour Ouvrable suivant la réception de la Notification de Cession, une offre de vente des Actions à Céder au Prix de Cession, à condition que, si le Conseil considère que les dispositions du présent article pourraient signifier que l'offre des Actions à Céder exigerait la production d'un prospectus conforme à la législation sur la circulation des valeurs mobilières de toute juridiction concernée, le Conseil pourra (avec le Consentement de l'Investisseur) appliquer toute autre méthode d'offre des Actions à Céder ne nécessitant pas la production d'un prospectus (y compris en offrant notamment les Actions à Céder à un nombre limité d'actionnaires sélectionnés suivant cette méthode que le Conseil déterminera (avec le Consentement de l'Investisseur)). La notification indiquera que les actionnaires disposeront d'une période de vingt-cinq (25) Jours Ouvrables à compter de la date de ladite notification pour se porter candidat à l'acquisition de la totalité ou d'une partie des Actions à Céder. Cette offre sera conditionnée au fait que si des actionnaires de plus d'une classe d'actions se portent candidats pour la totalité ou une partie des Actions à Céder, ces dernières seront considérées comme ayant été offertes en premier lieu à tous les actionnaires (autre que le Cédant) détenteurs d'actions de la même classe que celle à laquelle appartiennent les Actions à Céder, par priorité à toutes les autres classes d'actionnaire et ensuite, pour le cas où cette classe d'actionnaires ne se serait pas portée candidate pour l'ensemble des Actions à Céder, ces dernières seront supposées avoir été offertes à tous les actionnaires détenant la classe d'actions apparaissant dans la ligne correspondant à la classe d'Actions à Céder de la colonne (2) du tableau suivant:

(1) Actions à Céder	(2) Offertes en deuxième lieu à
Actions Ordinaires de Classe A	Actions Ordinaires de Classe B
Actions Ordinaires de Classe B	Actions Ordinaires de Classe A

7.1.4. Cette offre sera également conditionnée par le fait que, si les actionnaires de la classe d'actions à laquelle les Actions à Céder sont supposées avoir été offertes entrent en concurrence, ces Actions à Céder seront considérées comme ayant été offertes aux détenteurs de cette classe d'actions proportionnellement (et de façon aussi précise que possible) au nombre d'actions déjà détenues par ces derniers et appartenant à la même classe que celle à laquelle l'offre est considérée comme ayant été effectuée (l' "Attribution Proportionnelle"). Cependant, dans sa candidature pour les Actions à Céder, un actionnaire peut, s'il le souhaite, indiquer qu'il est disposé à acquérir un certain nombre d'actions supérieur à son Attribution Proportionnelle ("Surplus d'Actions").

7.1.5. Relativement à chaque catégorie de destinataire de l'offre mentionnée à l'article 7.1.3., la Société attribuera les Actions à Céder de la façon suivante:

(i) si le nombre total d'Actions à Céder demandé est inférieur ou égal au nombre disponible d'Actions à Céder, il sera attribué, à chaque actionnaire le nombre d'actions pour lequel ce dernier se sera porté candidat; ou

(ii) si le nombre total d'Actions à Céder demandé est supérieur au nombre d'Actions à Céder disponibles, chaque actionnaire recevra son Attribution Proportionnelle ou à défaut le nombre inférieur d'Actions à Céder pour lequel il se sera porté candidat; au cas où des actionnaires se seraient portés candidats pour un Surplus d'Actions, celles-ci seront attribuées conformément à leurs demandes, ou, en cas de concurrence, ces dernières seront attribuées aux candidats à un Surplus d'Actions proportionnellement (et de façon aussi exacte que possible) à la détention par ces derniers de l'ensemble des actions d'une même classe.

7.1.6. Les attributions d'Actions à Céder par la Société conformément à cet article seront constitutives de l'acceptation par les destinataires des actions, de l'offre d'acquisition de ces Actions à Céder aux conditions auxquelles elles leurs sont offertes, étant précisé que nul ne sera obligé d'acquérir un nombre supérieur d'actions à celui qu'il avait indiqué vouloir acquérir à la Société.

7.1.7. Après l'attribution de toute Actions à Céder, la Société notifiera sans délai par écrit (la "Notification de Vente") au Cédant et à toute personne à laquelle les Actions à Céder auront été attribuées, le nombre d'Actions à Céder ainsi attribuées ainsi que le montant total à payer pour ces actions. La réalisation de l'achat et de la vente de ces Actions à Céder conformément à la Notification de Vente aura lieu dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification de Vente, suite à laquelle le Cédant cédera, contre paiement du prix dû à cet égard, les Actions à Céder telles qu'indiquées dans la Notification de Vente, aux personnes auxquelles elles ont été attribuées.

7.1.8. Si le Cédant ne transfère aucune Action à Céder conformément à l'article 7.1.7., la Société peut recevoir le prix de cession et entreprendre toute action nécessaire aux fins de réaliser la cession des Actions à Céder en cause, et par la suite, la Société détiendra le prix de cession en qualité de fiduciaire (sans intérêt) pour le compte du Cédant. La réception par la Société du prix de cession vaudra décharge du cessionnaire proposé (qui ne sera pas chargé du suivi de cette opération) et nul ne pourra remettre en question la validité de cette opération une fois que le nom du cessionnaire aura été inscrit dans le registre des actionnaires.

7.1.9. Si toutes les Actions à Céder ne sont pas vendues conformément aux dispositions relatives au droit de pré-emption figurant aux articles 7.1.1. à 7.1.8 (inclus), la Société en informera (après avoir appliqué ces dispositions) le Cédant et ce dernier pourra, à tout moment, au cours des trois (3) mois calendaires suivant réception de cette notification, céder

toutes les Actions à Céder non encore vendues au Cessionnaire Proposé à un prix qui ne peut être inférieur au Prix de Cession, sous réserve que:

(i) les Investisseurs puissent (par Instruction de l'Investisseur) exiger de la Société qu'elle refuse l'enregistrement de tout Cessionnaire Proposé si les Investisseurs croient raisonnablement que ce dernier est un concurrent de la Société et de toute société qui est une entreprise filiale de la Société de temps à autre (le "Groupe" et "Société Apparentée" seront interprétés en conséquence) ou une personne en relation avec ce concurrent (ou le mandataire de ce concurrent de la Société ou du groupe); et

(ii) qu'une telle cession soit effectuée de bonne foi et que les Investisseurs puissent exiger pour être satisfait(s) (de la manière qu'ils jugent raisonnablement adéquate) que les Actions à Céder soient vendues pour un prix au moins égal au Prix de Cession sans aucune déduction, rabais ou autre dégrèvement quelconque et puissent (par Instruction de l'Investisseur) exiger que la Société refuse d'enregistrer cette cession si ces conditions n'étaient pas remplies.

7.2. Cessions autorisées

Nonobstant les dispositions des articles 7.1. (Droits de préemption) et 7.4. Droit de Suite(Tag along):

7.2.1 Toute personne qui est listée en tant que tel ou qui entreprend d'accomplir les obligations d'un gérant conformément à un Pacte d'Actionnaires (chacun un "Gérant") peut à tout moment transférer les actions:

(i) à un ou plusieurs des époux ou enfants de cette personne (y compris les beaux-enfants) (les "Membres de la Famille");
ou

(ii) aux fidéicommissaires d'un trust ou d'un arrangement conclu entièrement au profit de cette personne et/ou des Membres de la Famille de cette personne ("Trust Familial"); ou

(iii) à une société entièrement détenue par le Gérant en question ou le Gérant en question et les Membres de sa Famille;

pourvu que, suite à une telle cession, le Gérant en question détienne encore au moins cinquante pour cent (50%) en nombre des actions qu'il détenait suite à l'émission initiale ou à la cession (selon le cas) d'actions à son profit et dans le cas d'une cession au profit des fidéicommissaires d'un Trust Familial ou d'une société entièrement détenue par le Gérant en question ou le Gérant en question et les Membres de sa Famille, à condition que le Consentement de l'Investisseur ait été donné quant à la structure dudit Trust Familial ou de la société (l'Investisseur ayant reçu de la part du Gérant en question, toute information utile établissant le contrôle et la structure de ce trust ou de cette société pour que les Investisseurs prennent leur décision) et à condition que le Consentement de l'Investisseur n'ait pas été retenu de manière déraisonnable.

7.2.2. chaque Investisseur peut à tout moment, céder toutes actions à l'un de ses Associés Investisseur (comme défini ci-dessous);

7.2.3. chaque Investisseur peut à tout moment, céder toute action à:

(i) un autre Investisseur ou un autre investisseur institutionnel/de capital-risque;

(ii) l'Associé Investisseur de cet Investisseur ou à tout autre membre du Groupe d'Investisseur de cet Investisseur (comme défini ci-dessous);

(iii) toute personne devenant gérant ou conseiller d'une société, d'un fonds ou d'une société de personnes à la place de, ou en sus, de ce cédant;

(iv) au bénéficiaire des actions, en ce compris, notamment, à toute personne qui devient associé commandité, mandataire ou fidéicommissaire d'une société en commandite simple, d'un fonds commun de placement ou d'une fiducie d'investissement, à la place de ou en sus, de ce cédant;

(v) aux associés d'une société en commandite (ou leurs mandataires) ou aux détenteurs de parts dans un fonds commun de placement (ou leurs mandataires) dans le cadre notamment, d'une distribution en nature ou autre, conformément au contrat d'association en question ou de l'acte de constitution du trust; ou

(vi) le mandataire de cet Investisseur ou le nu-fiduciaire.

Pour les besoins des présents Statuts et du présent article 7.2., on entendra par "Groupe d'Investisseur" relativement à un Investisseur, cet Investisseur et ses entreprises filiales ou, selon le cas, cet Investisseur, toute entreprise mère de cet Investisseur et toute autre entreprise filiale de cette entreprise mère de temps à autre, et on entendra par "Associés Investisseur" relativement à un Investisseur, chaque membre de ce Groupe d'Investisseur de l'Investisseur (autre que l'Investisseur lui-même) et toute société, fonds (en ce compris tout fonds commun de placement ou placement fiduciaire) ou toute société de personnes qui est conseillée ou dont les actifs sont gérés (individuellement ou conjointement avec d'autres) de temps à autre, par cet Investisseur ou par tout membre de son Groupe d'Investisseur ou par toute personne qui conseille ou gère les actifs (ou une partie matérielle de ceux-ci) de cet Investisseur ou de tout membre de son Groupe d'Investisseur.

7.2.4. tout actionnaire détenant des actions suite à une cession effectuée par une personne envers laquelle cet actionnaire était un cessionnaire autorisé selon les dispositions de cet article 7.2., pourra, à tout moment, céder toute action à la personne qui lui a initialement transféré ces actions (ou à tout autre cessionnaire autorisé de ce cédant initial); et

7.2.5. tout actionnaire peut céder toutes actions avec l'accord écrit préalable des détenteurs d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) en nombre des Actions Ordinaires de Classe B alors émises.

7.3. Obligation de Suite (Come Along)

7.3.1. Dans le cadre de cet article 7.3., on entendra par "Offre Qualifiante", toute offre écrite émise de bonne foi et faite sur base du prix de pleine concurrence par ou pour le compte de toute personne ("Offrant") ayant trait à l'ensemble des Actions Ordinaires (et toutes autres actions ordinaires ayant des droits substantiels similaires portant sur ces actions) émises de temps à autre, que l'Offrant ou les personnes en relation avec l'Offrant ne possèdent pas encore. Lorsqu'elle sera communiquée aux actionnaires, cette Offre Qualifiante fixera les détails de l'Offrant et le prix par action auquel l'Offrant proposera d'acheter les actions.

7.3.2. Si les détenteurs d'au moins cinquante pour cent (50%) en nombre des Actions ordinaires de Classe B alors émises (les "Actionnaires Acceptants") ont indiqué leur intention d'accepter l'Offre Qualifiante, alors les dispositions du présent article 7.3., s'appliqueront.

7.3.3. Les Actionnaires Acceptants notifieront par écrit aux actionnaires restants (les "Autres Actionnaires") qu'ils désirent accepter l'Offre Qualifiante et pourront, nonobstant les dispositions de l'article 7.1. (Droits de préemption), dès lors être autorisés à céder leurs actions à l'Offrant (ou à son mandataire) et les Autres Actionnaires seront nonobstant les dispositions de l'article 7.1. (Droits de préemption), dès lors obligés d'accepter l'Offre Qualifiante et de céder leurs actions à l'Offrant (ou à son mandataire) avec une garantie pleine et entière à la date indiquée par les Actionnaires Acceptants.

7.3.4. Si tout Autre Actionnaire ne fait pas, dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de ladite demande, procéder à l'enregistrement de la cession de actions qu'il/elle détient, alors tout Actionnaire Acceptant sera autorisé à demander à la Société (qui fera droit à sa demande) qu'elle enregistre la cession à l'Offrant dans le registre des actionnaires contre reçu de la Société (à titre fiduciaire de cet Actionnaire) du prix exigible pour les actions en question, et après cet enregistrement, la validité de cette procédure ne pourra pas être remise en question par qui que ce soit.

7.4. Droit de suite (Tag Along)

7.4.1. Si à un moment quelconque un ou plusieurs actionnaires (les "Cédants Proposants"), proposent de vendre des actions, dans le cadre d'une ou de plusieurs séries de transactions liées qui auraient pour effet de faire perdre à l'Investisseur (à compter de la date du Pacte d'Actionnaires) (ensemble avec ses Associés Investisseur), immédiatement à la suite de cette cession, la majorité des Actions Ordinaires ou la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions émises de temps à autre (ces actions constituant la "Participation Concernée") à toute personne (qui n'est pas un Offrant aux termes de l'article 7.3.1), les Cédants Proposants ne pourront vendre la Participation Concernée que s'ils se conforment aux dispositions du présent article 7.4.

7.4.2. Les Cédants Proposants notifieront par écrit (la "Notification de la Cession Proposée") aux autres actionnaires leur intention de vendre au moins vingt cinq (25) Jours Ouvrables avant la date de cette vente. Cette Notification de la Cession Proposée exposera, dans la mesure où cela n'aura pas été déterminé par les autres documents annexés, l'identité de l'acquéreur proposé ("Acquéreur Proposé"), le prix de vente ainsi que les autres conditions et modalités de paiement, la date proposée pour la vente (la "Date de Vente Proposée") et le nombre d'actions dont l'acquisition est proposée par l'Acquéreur Proposé (les "Actions Proposées à la Vente").

7.4.3. Tout autre actionnaire (un "Actionnaire Tag Along") sera autorisé, suivant une notification écrite faite aux Cédants Proposants dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Notification de la Cession Proposée, à vendre toutes ses actions à l'Acquéreur Proposé aux mêmes termes et conditions que ceux exposés dans la Notification de la Cession Proposée susmentionnée et toute cession d'actions à l'Acquéreur Proposé, que ce soit par les Cédants Proposants ou par tout autre détenteur d'actions, conformément à la notification susmentionnée, peut être effectué nonobstant les dispositions de l'article 7.1. (Droits de préemption).

7.4.4. Les dispositions du présent article 7.4. s'appliqueront également dans le cas d'une vente ou d'une cession (ou de toute autre cession de tout intérêt ou droits relativement aux actions) ou de l'exercice de droits de souscription (visant à acquérir, souscrire ou se voir attribuer des actions), suite auquel les Investisseurs (à compter de la date du Pacte d'Actionnaires) (ensemble avec ses Associés Investisseurs) viendraient à ne plus détenir la majorité des Actions Ordinaires ou la majorité des droits de vote attachés à l'ensemble des actions émises de temps à autre. Si les dispositions de cet article 7.4.4. viennent à s'appliquer suite à l'exercice de droits de souscription, alors tout autre actionnaire sera autorisé, suivant notification écrite adressée à la personne ayant exercé ces droits de souscription, à lui céder l'ensemble de ses actions avec garantie pleine et entière, aux mêmes termes et conditions que ceux applicables aux actions que cette personne entend acquérir dans la Société et toute cession d'actions à cette personne, suivant une telle notification écrite, peut être effectuée nonobstant les dispositions de l'article 7.1 (Droit de Préemption).

7.4.5. Si tout autre actionnaire, ayant adressé une notification écrite conformément à l'article 7.4.3., se voit refuser le droit de céder ses actions à l'Acquéreur Proposé aux mêmes termes et conditions que ceux décrits dans la Notification de la Cession Proposée, les Cédants Proposants ne pourront pas réaliser la transaction envisagée et la Société sera tenue de refuser l'enregistrement de toute cession (ou émission d'actions) qui serait supposé donner effet à cette transaction.

7.5. Les Sortants (Leavers)

7.5.1. Les dispositions du présent article s'appliqueront à tout Sortant et à toutes actions du Sortant.

7.5.2. Dans le cadre de cet article 7.5:

7.5.2.1. On entendra par "Salarié Concerné":

a) un salarié de toute Société Apparentée; et/ou

b) un administrateur de toute Société Apparentée (autre que toute personne nommée par les Investisseurs au Conseil et au conseil de chaque autre Société Apparentée (et à tout comité de ce conseil) comme il est exigé de former une majorité pour chaque conseil ou comité (individuellement, un "Administrateur Investisseur") ou une personne indépendante nommée par les Investisseurs au Conseil (qui sont autorisés à nommer jusqu'à deux personnes indépendantes au Conseil) ("Administrateur Indépendant").

7.5.2.2. On entendra par "Sortant":

a) tout salarié ou administrateur de la Société (autre que, en tout état de cause, un Administrateur Investisseur ou un Administrateur Indépendant), qui est un actionnaire qui cesse d'être soit salarié ou administrateur;

b) tout actionnaire qui cesse, ou a cessé, d'être un Salarié Concerné (et qui n'est pas soumis aux dispositions de l'article 7.5.2.2 (a));

c) tout actionnaire qui est un Membre de la Famille de toute personne qui cesse d'être un Salarié Concerné;

d) tout actionnaire (qui n'est pas un Investisseur) détenant des actions suite à une cession effectuée par une personne envers laquelle ledit actionnaire était un cessionnaire autorisé conformément aux dispositions de l'article 7.2. et qui cesse d'être un cessionnaire autorisé envers ladite personne, y compris et sans limitation, tout actionnaire qui cesse d'être l'époux d'un Salarié Concerné;

e) toute personne qui devient titulaire de toute action:

(i) à la mort d'un actionnaire, ou

(ii) à la suite de la faillite d'un actionnaire (s'il s'agit d'une personne physique), ou du redressement judiciaire, du redressement administratif, de la gestion contrôlée, de la liquidation ou de toute autre mesure prise en vue de la dissolution (sur base solvable ou non) d'un actionnaire (s'il s'agit d'une personne morale); ou

(iii) suivant l'exercice d'une option après avoir cessé d'être un Salarié Concerné;

f) tout actionnaire détenant des actions en qualité de mandataire pour toute personne qui cesse, ou a cessé, d'être un Salarié Concerné relativement aux actions détenues pour le compte de cette personne;

g) tout actionnaire qui est le trustee (fidéicommissaire) d'un Trust Familial au bénéfice de toute personne qui cesse d'être un Salarié Concerné, relativement aux actions détenues pour le compte de cette personne; ou

h) tout actionnaire, qui est une société entièrement détenue par une ou plusieurs personnes:

(i) dont toute personne cesse d'être un Salarié Concerné; ou

(ii) qui cesse d'être détenue entièrement par un Gérant ou un Gérant et des Membres de sa Famille, en ce qui concerne les actions détenues par cet actionnaire.

Pour les besoins des présents Statuts et en particulier du présent article 7.5. et pour éviter toute confusion, il est précisé que (i) si une personne devient un "Sortant" en vertu des articles 7.5.2.2 (a) ou (b), elle sera considérée comme étant un Sortant à toutes autres fins à la même date à laquelle la personne concernée devient un "Sortant" (la "Date de Sortie") (et pour la même raison) et ce qu'il soit considéré comme un Sortant selon ces articles 7.5.2.2 (a) ou (b) (si nécessaire) et (ii) la référence ci-dessous à une faute lourde sera interprétée conformément au droit français et sera présumée s'appliquer à tout licenciement (ou présumé licenciement) dans le cadre de tout contrat de travail régi par le droit français.

7.5.3. Pendant une période allant de la Date de Sortie concernée et expirant (i) à minuit au premier (1er) anniversaire de ladite date, à condition que le Sortant soit un Mauvais Sortant ou (ii) à minuit à la date correspondante à six (6) mois calendaires après la Date de Sortie concernée si le Sortant est un Bon Sortant, l'Investisseur peut donner instruction à la Société par une Instruction de l'Investisseur de notifier immédiatement au Sortant, le fait que ce dernier est considéré avoir, avec effet immédiat, adressé une ou plusieurs Notifications de la Cession, relativement au nombre d'actions détenues en sa qualité de Sortant et tel que détaillé dans l'Instruction de l'Investisseur. Pour éviter toute confusion, si aucune Instruction de l'Investisseur n'est donnée conformément au présent article 7.5.3, alors le Sortant concerné sera autorisé à conserver ses actions et les conditions de tout Pacte d'Actionnaire et des Statuts resteront en vigueur relativement cet actionnaire/Sortant et à toutes les actions détenues par ce dernier.

7.5.4. Les dispositions des articles 7.1.1 à 7.1.9 (inclus) s'appliqueront à toute Notification de Cession, à condition qu'à cet effet:

7.5.4.1 les Actions à Céder comprennent les actions mentionnées ci-dessus;

7.5.4.2 aucune Notification de Cession ne précise le Cessionnaire Proposé;

7.5.4.3 le Prix de Cession quant aux Actions à Céder qui sont des Actions Ordinaires détenues par le Sortant ("Actions Ordinaires à Céder") soit fixé par l'article 7.5.5; et

7.5.4.4 les mentions "réception de la Notification de la Cession" figurant aux articles 7.1.3 et 7.1.4. soient remplacées par "la date de fixation d'un Juste Prix", si un Juste Prix est fixé.

7.5.5 Le Prix de Cession des Actions Ordinaires à Céder sera:

7.5.5.1. dans le cas d'un Bon Sortant, pour ce qui est du pourcentage des Actions Ordinaires à Céder détenues par le Sortant, tel que détaillé ci-dessous dans la colonne (2) et face à la période durant laquelle tombe la Date de Sortie, le prix

auquel l'action concernée est émise (le "Prix d'Emission") et, pour ce qui est du solde des Actions Ordinaires à Céder détenues (le cas échéant) par le Sortant, au montant le plus élevé du Prix d'Emission et du Juste Prix;

7.5.5.2. dans le cas d'un Mauvais Sortant, le Prix d'Emission, ou si la Société est dirigée par une Instruction de l'Investisseur, le montant le moins élevé du Prix d'Emission et du Juste Prix;

à condition que, pour toutes actions du Sortant ayant été à l'origine acquises par ledit Sortant à la suite d'une cession et non d'une souscription, les mentions relatives au Prix d'Emission figurant au présent article 7.5.5 soient, relativement à ces actions, présumées correspondre au montant le moins élevé du Prix d'Emission et du prix payé par ledit Sortant suite à cette cession.

(1)	(2)
Période au cours de laquelle l'actionnaire concerné devient Sortant à Céder (Nombre d'années après la Date Pertinente)	Pourcentage d'Actions Ordinaires
0-1	100 %
1-2	75 %
2-3	50 %
3-5	25 %
Plus de 5	20 %

7.5.6. Dans le cadre du présent article 7.5.6:

7.5.6.1 un Actionnaire sera présumé être un "Bon Sortant" si ledit actionnaire:

a) décède;

b) souffre d'une détérioration physique ou mentale qui, selon l'opinion d'un médecin très réputé ayant exercé dans un domaine relevant directement de la dégradation physique ou mentale en question pendant au moins dix (10) années, est suffisamment grave pour empêcher la personne en question de poursuivre ses activités professionnelles normales ou nuit sérieusement à ses capacités à gagner sa vie; ou

c) cesse d'être employé par toute Société Apparentée après qu'il ait été mis fin à son emploi par la société Apparentée en question pour tout motif autre que celui de faute lourde professionnelle, mise en examen pour toute infraction relative aux affaires du Groupe ou faillite personnelle. Pour les besoins de cette clause, on entendra par "faute lourde professionnelle", tout comportement qui serait considéré au regard du droit du travail français comme une "faute lourde";

7.5.6.2 Sous réserve de l'article 7.5.8, un actionnaire sera considéré comme un "Mauvais Sortant" si cette personne:

a) n'est pas considérée comme un Bon Sortant; et

b) si cela a été confirmé par une Instruction de l'Investisseur.

7.5.6.3 Le "Juste Prix" sera (i) au cas où (a) la Société ou tout Gérant est en violation de toute disposition de tout Pacte d'Actionnaires ou (b) la Société ou tout membre du Groupe est en défaut selon les Documents Financiers, tout contrat de prêt d'actionnaire ou tout autre forme d'instrument de dette lorsque le montant prêté à la Société ou à tout membre du Groupe est supérieur à cent mille euros (EUR 100.000), ce prix que la Société fixera raisonnablement - sans avoir recours aux commissaires aux comptes de la Société de temps à autre (les "Commissaires aux Comptes") ou un associé d'au moins dix (10) années d'expérience au sein d'une entreprise de comptables anglaise de renommée (agissant en qualité d'expert et non pas en tant qu'arbitre) nommé par les parties concernées ou, en cas de désaccord concernant la nomination, nommé par le Président de temps à autre de l'Institut des Experts-Comptables en Angleterre et au pays de Galles (l' "Expert Indépendant") - dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification de Cession envisagée calculé sur base de l'évaluation de la Société en utilisant un multiple de six (6) EBE, moins la Dette Financière Nette; ou (ii) s'il n'y a aucun défaut de la sorte, le prix tel qu'il sera déterminé par le cédant et (avec le Consentement de l'Investisseur) la Société, comme ci-dessus dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de la date de la Convocation de Cession envisagée calculé sur base de l'évaluation de la Société en utilisant un multiple de six (6) EBE, moins la Dette Financière Nette, ou, si le prix n'est pas déterminé par le Cédant et la Société, le prix tel qu'il sera déterminé par les Commissaires aux Comptes (ou si les Commissaires aux Comptes sont dans l'incapacité ou refusent d'accomplir leur mission pour tout motif, un Expert Indépendant) conformément à l'article 7.5.7 en utilisant la même formule d'évaluation décrit ci-dessus (en ce compris, en tout état de cause, tous les instruments de dettes financiers inclus dans la définition de la Dette Financière Nette). Pour les besoins de la présente clause 7.5.6.3, "EBE" signifie l'excédent brut d'exploitation du Groupe avant intérêts, impôts, amortissement et provisions aux derniers états financiers audités et consolidés de la Société, et "Dette Financière Nette" signifie toutes les dettes financières du Groupe, calculées comme la somme de toutes les créances portant intérêts et celles sans intérêts, en ce compris, notamment, les crédits bancaires, emprunts, prêts actionnaire, intérêts courus y relatifs, et autres dettes de la Société (en ce compris le crédit-bail, affacturage, montants à verser au titre des pensions, créance privilégiée et intérêts courus sur la créance privilégiée, autre dette financière et dette des autres membres du Groupe), moins les espèces et équivalents en espèces. En tout état de cause, afin de calculer le "Juste Prix" conformément à l'article 7.5, chacun des instruments de dette financiers inclus dans la définition de la Dette Financière Nette seront pris des derniers états financiers audités et consolidés de la Société et purés, si nécessaire, à la Date de Sortie pertinente.

7.5.6.4 la "Date Pertinente" (afin de calculer la période mentionnée dans la colonne (1) du tableau figurant à l'article 7.5.5 ci-dessus) sera la date à laquelle l'actionnaire concerné est devenu un salarié de tout membre du Groupe.

7.5.7 Si le Juste Prix n'est pas fixé par les Commissaires aux Comptes (terme qui, dans le cadre du présent article 7.5.7., sera censé faire référence à celui d'Expert Indépendant, si les Commissaires aux Comptes sont incapables ou refusent d'accomplir leur mission):

7.5.7.1 la Société demandera immédiatement aux Commissaires aux Comptes (ou à l'Expert Indépendant, selon le cas) de déterminer le Juste Prix basé sur l'évaluation de la Société calculé sur base de la formule exposée à l'article 7.5.6.3;

7.5.7.2 les Commissaires aux Comptes (ou l'Expert Indépendant, selon le cas) devront certifier le Juste Prix le plus rapidement possible (et en toute hypothèse, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables) après avoir reçu leurs instructions de la Société et, en accordant ainsi leur certification, les Commissaires aux Comptes seront considérés comme ayant agi en qualité d'experts et non en qualité d'arbitres;

7.5.7.3. Les Commissaires aux Comptes (ou l'Expert Indépendant selon le cas) recevront des projets des parties et pourront leur demander, ainsi qu'à toute Société Apparentée (lesquelles personnes feront à cet égard toute diligence raisonnable) toute information supplémentaire qu'ils pourraient considérer comme raisonnablement nécessaire, sous réserve du respect des principes juridiques des libertés individuelles et du contradictoire;

7.5.7.4. Les certificats des Commissaires aux Comptes (ou de l'Expert Indépendant selon le cas) seront, en l'absence d'erreur manifeste, définitifs et obligatoires; et

7.5.7.5. La Société devra vérifier que tout certificat requis ci-dessus est obtenu avec une expédition appropriée et que le prix portant sur ce certificat sera supporté par la Société (i) à moins qu'un tel arrangement ne soit pas légal ou (ii) que le Juste Prix déterminé par les Commissaires aux Comptes (ou les Experts Indépendants, selon le cas) ne dépasse pas cent dix pour cent (110%) de ce prix (le cas échéant) que la Société avait précédemment notifié au Sortant comme étant à son avis le Juste Prix (ou, si le prix que la Société a précédemment notifié était de zéro, le Juste Prix déterminé par les Commissaires aux Comptes (ou les Experts Indépendants, selon le cas) n'est pas supérieur à dix pour cent (10%) DU Prix d'Emission de ces actions), auquel cas, le coût incombera au Sortant.

Art. 8. Rachat des Actions. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 9. Forme des Actions - Registre des Actionnaires.

9.1. Les actions seront et resteront sous forme nominative.

9.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et pourra être examiné par tout actionnaire qui le demande. Le registre contiendra:

- la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre d'actions qu'il/elle détient;
- l'indication du paiement effectué sur ses actions;
- toutes cessions d'actions et les dates respectives de ces cessions.

9.3. Chaque actionnaire devra informer la Société par lettre recommandée de son adresse et de toute modification y afférente. La Société pourra se fier à la dernière adresse qui lui a été ainsi communiquée.

9.4. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires.

9.5. Des certificats reflétant ces inscriptions peuvent être délivrés aux actionnaires sur demande.

9.6. Toute inscription au registre des actionnaires sera effectuée par le Conseil ou par toute personne dûment habilitée à cet effet par le Conseil.

III.- Administration - Gestion - Représentation - Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La Société sera administrée par un Conseil qui comprendra au moins trois (3) membres, lesquels pourront, mais ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société et qui seront élus par l'Assemblée Générale pour un mandat n'excédant pas six (6) ans.

10.2. Deux (2) administrateurs au moins seront élus sur proposition des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B. Ces administrateurs élus sur proposition des détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B seront dénommés "Administrateurs B".

10.3. Les administrateurs sont toujours rééligibles et ces derniers pourront être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

10.4. Les mandats des membres du Conseil non renouvelés expireront immédiatement après l'Assemblée Générale de l'année au cours de laquelle leur mandat prendra fin.

Art. 11. Vacance.

11.1. En cas de vacance d'une place d'administrateur, il pourra y être pourvu de la manière prévue par la Loi. Les candidats à un tel poste devront être proposés par la Classe d'actionnaires sur proposition de laquelle l'administrateur dont le poste est devenu vacant avait été initialement proposé. Dans ce cas, la prochaine Assemblée Générale procédera son élection définitive.

11.2. Un administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'a pas encore expiré terminera le mandat de son prédécesseur.

Art. 12. Président.

12.1. Le Conseil nommera un président parmi ses Administrateurs B. Le président aura, le cas échéant, une voix prépondérante.

12.2. En cas d'absence du président, les administrateurs qui sont présents à la réunion nommeront un autre administrateur parmi les Administrateurs B en tant que président pro tempore.

Art. 13. Réunions.

13.1. Les réunions du Conseil seront convoquées et présidées par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui le remplace.

13.2. Le Conseil se réunira aussi souvent que le requiert l'intérêt de la Société, lorsqu'au moins deux (2) administrateurs le demandent. Les réunions auront lieu à l'endroit fixé dans la convocation.

Art. 14. Procédure.

14.1. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité (1/2) au moins de ses membres (incluant au moins un Administrateur B) est présente ou représentée.

14.2. Tout administrateur pourra désigner par écrit, par télécopie ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire pour le représenter et voter en son nom à une réunion du Conseil d'Administration de la Société. L'administrateur agissant par mandataire interposé sera considéré comme étant présent pour ce qui est de son vote.

14.3. Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participantes à la réunion de communiquer simultanément les une avec les autres. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à la réunion.

14.4. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil pourra également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par un des moyens mentionnés au paragraphe précédent. Une telle décision consistera en un seul ou plusieurs documents renfermant les décisions et sera signée par tous les membres du Conseil. La date d'une telle décision sera celle de la dernière signature. En cas d'urgence, les administrateurs pourront exprimer leur accord à une résolution circulaire dans un écrit séparé, par fax ou e-mail.

14.5. Toutes les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité des administrateurs en fonction.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du Conseil.

15.1. Les décisions adoptées par le Conseil seront consignées dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront signés par le président de la réunion et par au moins un autre administrateur. Les procurations, les votes et les opinions exprimées par écrit, par fax ou par e-mail y resteront annexées.

15.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs pourront être signés par le président du Conseil, par tout administrateur ou par une personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée.

Art. 16. Rémunération.

16.1. L'Assemblée Générale peut attribuer soit une rémunération fixe ou des honoraires de présence aux administrateurs, soit leur attribuer une somme forfaitaire pour le remboursement de leurs dépenses de voyage et autres, qui sera comptabilisée en tant que frais généraux.

16.2. Le Conseil est autorisé à attribuer une compensation à comptabiliser dans les frais généraux aux administrateurs en charge de fonctions ou charges spéciales.

Art. 17. Pouvoirs.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 18. Gestion journalière.

18.1. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société en relation avec cette gestion journalière à une ou plusieurs personnes, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être administrateurs. Il peut nommer et révoquer les personnes à qui une telle gestion journalière a été déléguée, fixer leur rémunération et déterminer leurs pouvoirs.

18.2. La délégation de cette gestion journalière à un membre du Conseil requiert l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale et impose au Conseil le devoir de communiquer annuellement les salaires, compensations et allocations diverses attribués à l'administrateur-délégué à l'Assemblée Générale annuelle.

18.3. Le Conseil et la/les personne(s) auxquelles la gestion journalière a été déléguée peuvent également dans les limites conférées par ladite gestion journalière, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de son/leur choix.

18.4. Le Conseil peut créer un ou plusieurs comités dont les membres ne doivent pas être des administrateurs et déterminer leurs composition et pouvoirs.

Art. 19. Représentation.

19.1. La Société sera engagée, dans tous les actes, y compris ceux requérant l'intervention d'un notaire ou d'un officier public, et dans les procédures judiciaires soit par la signature individuelle du président du Conseil, soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, l'un d'entre eux devant nécessairement être un Administrateur B, ou, dans les limites de la gestion journalière, par la signature individuelle de la ou des personnes à qui cette gestion journalière a été déléguée.

19.2. Elle sera également engagée valablement par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux auront été attribués, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 20. Commissaire aux Comptes.

20.1. Sans préjudice des dispositions légales obligeant la Société le cas échéant à nommer un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être actionnaires et qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six ans.

20.2. Les commissaires aux comptes sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

20.3. L'Assemblée Générale déterminera le nombre des commissaires aux comptes.

20.4. Les mandats des commissaires aux comptes qui n'auront pas été renouvelés expireront immédiatement après l'Assemblée Générale de l'année au cours de laquelle leur mandat prendra fin.

20.5. Les devoirs et pouvoirs des commissaires aux comptes seront ceux qui sont prévus par la Loi.

IV.- Assemblées générales des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs.

21.1. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

21.2. Les décisions de l'Assemblée Générale prises en conformité avec les présents Statuts et la Loi engagent tous les actionnaires, y compris les actionnaires absents ou ceux ayant exprimé une opinion divergente.

Art. 22. Assemblées Générales.

22.1. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra au moins une fois par an, le 30 mai à quinze heures (15h).

22.2. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra, à la même heure, le premier Jour Ouvrable suivant.

22.3. Les Assemblées Générales annuelles ou extraordinaires se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations.

22.4. Les Assemblées Générales, y compris l'Assemblée Générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances de force majeure le requièrent.

22.5. Sous réserve de l'article 28.3, une Assemblée Générale ne peut être valablement tenue que si le(s) détenteur(s) d'au moins la majorité en nombre des Actions Ordinaires de Classe B est/sont présent(s) ou représenté(s).

Art. 23. Convocations.

23.1. Le Conseil d'Administration sera chargé de convoquer l'Assemblée Générale.

23.2. Une Assemblée Générale doit être convoquée et tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis le requièrent. Une telle demande doit être faite par écrit et spécifier les points qui figureront à l'ordre du jour.

Art. 24. Avis de convocation.

24.1. Les avis de convocation aux Assemblées Générales seront envoyés par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

24.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour y afférent, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 25. Représentation.

Chaque actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale par une personne qui ne doit pas nécessairement être actionnaire et qu'il a désigné par procuration.

Art. 26. Bureau.

26.1. Toute Assemblée Générale sera présidée par le président du Conseil, ou, en son absence, par une personne désignée par les actionnaires.

26.2. Le président de l'assemblée désigne un secrétaire et l'assemblée élit un ou plusieurs scrutateurs. Ensemble, ces personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Art. 27. Droits de vote.

Les Actions Ordinaires donnent droit à un vote chacune.

Art. 28. Décisions de l'Assemblée Générale.

28.1. L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

28.2. Sous réserve de l'article 28.3, les résolutions seront prises à la majorité des votes exprimés, peu importe le nombre d'actions représentées à l'assemblée en question.

28.3. Cependant, une Assemblée Générale convoquée aux fins de modifier les dispositions des présents Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité (1/2) du capital social est présent ou représenté et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte des modifications proposées afférent à l'objet ou à la forme sociale de la Société. Si les conditions de quorum ne sont pas remplies, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée. L'avis de reconvoction reproduit l'ordre du jour de l'Assemblée Générale antérieure et indique la date et le résultat de l'Assemblée Générale antérieure. La seconde Assemblée Générale pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présent ou représenté. A chacune des Assemblées Générales, les résolutions devront, afin d'être valables, être adoptées à la majorité de deux tiers (2/3) des voix des actions présentes ou représentées.

Art. 29. Procès-verbaux.

29.1. Les procès-verbaux des Assemblées Générales seront signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le requièrent.

29.2. Le Président du Conseil d'Administration, tout administrateur ou toute personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée peut signer des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits en justice ou ailleurs.

V.- Comptes annuels - Répartition des bénéfices.

Art. 30. Exercice social.

30.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

30.2. Chaque année, le Conseil dressera un inventaire et préparera, conformément à la Loi, les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes.

Art. 31. Approbation des comptes annuels - Décharge.

31.1. L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport du Conseil, examine le rapport au commissaire aux comptes et approuve les comptes annuels.

31.2. Après l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale se prononce sur la décharge des administrateurs et commissaire(s) aux comptes par vote séparé.

Art. 32. Publication. Les comptes annuels, le rapport du Conseil et les documents devant être publiés seront publiés de la manière requise par la Loi.

Art. 33. Distribution des bénéfices.

33.1. Il sera prélevé annuellement sur le bénéfice net annuel de la Société, tel qu'il ressort du bilan moins les frais généraux et les provisions nécessaires et toute autre dépense, un montant d'au moins cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve légale telle que prévue par la Loi (la Réserve Légale). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

33.2. Après que le prélèvement affecté à la Réserve Légale (incluant toutes les sommes accumulées à cet égard) a été fait conformément aux dispositions figurant au paragraphe précédent, l'Assemblée Générale pourra disposer souverainement du solde des bénéfices disponibles pour distribution. L'Assemblée Générale pourra notamment décider de procéder à la distribution de dividendes ou de transférer les profits dans des réserves ou de les reporter.

Art. 34. Paiement de dividendes.

34.1. Sous réserve des dispositions de l'article 33, le Conseil décide de la date et du lieu du paiement de tout dividende.

34.2. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 35. Dissolution - Liquidation.

35.1. En cas de dissolution de la Société pour toute raison et à tout moment, un (1) ou de plusieurs liquidateurs nommé (s) par l'Assemblée Générale qui a décidé de la dissolution la Société, procédera à la liquidation et l'Assemblée Générale déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. L'Assemblée Générale gardera le pouvoir de modifier les Statuts au cas où une telle modification serait justifiée par les besoins de la liquidation.

35.2. Les mandats des administrateurs prendront fin avec la nomination des liquidateurs.

Art. 36. Attribution de l'excédant des actifs de la Société. Après le paiement de toutes les dettes et passifs de la Société ou le dépôt de toutes sommes à titre de garantie à cet effet, l'excédant des actifs de la Société sera distribué entre les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe B proportionnellement au nombre des actions détenues par chacun desdits actionnaires.

VII.- Dispositions générales

Art. 37. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de renouveler les mandats des administrateurs suivants de la Société pour une durée déterminée s'achevant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016:

- M. Erick Robert Maurice Rinner, en tant qu'administrateur de Classe B;
- M. David Boxen, en tant qu'administrateur de Classe B;
- M. Olivier Antomarchi, en tant qu'administrateur de Classe B;
- M. Guy Ferré, en tant qu'administrateur de Classe B; et
- M. Frank Walenta, en tant qu'administrateur de Classe B;

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte sont estimés à environ trois mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: VAUCHEZ - SCHMITT - PIRON - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2010. Relation GRE/2010/1210. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 16 avril 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010064531/1515.

(100062445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Euro Immo Invest & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 45.694.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057687/10.

(100072387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057688/10.

(100072256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Edma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.316.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58613 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057686/10.

(100072302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.340.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057693/10.

(100072339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Piquet, Price & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.361.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Piquet, Price & Partners S.A.

Référence de publication: 2010056212/14.

(100070572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

A.G.E Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.311.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social : à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme

A.G.E Investissements SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010056086/21.

(100070578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.
